

PROCES-VERBAL
du 16 DECEMBRE 2019

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019	10
<i>Unanimité</i>	10
1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Actualisation	10
PRESENTATION M. LE MAIRE	14
Pour : « Ensemble pour Roncq »	14
Abstentions : « Roncq Avenir »	14
1.02 – PERSONNEL M/UNICIPAL – Levée de prescription quadriennale de deux créan- ces de la CNRACL et d’une créance de l’IRCANTEC	14
PRESENTATION M. LE MAIRE	15
<i>Unanimité</i>	15
1.03 – PERSONNEL MUNICIPAL – Revalorisation des frais occasionnés par les dépla- cements temporaires	15
PRESENTATION M. LE MAIRE	16
<i>Unanimité</i>	16
1.04 – PERSONNEL MUNICIPAL –Suppressions de postes – Actualisation du tableau des effectifs	16
PRESENTATION M. LE MAIRE	17
Débat	17
Pour : « Ensemble pour Roncq »	20
Contre : « Roncq Avenir »	20
1.05 – PERSONNEL MUNICIPAL – Service Archives et mémoire – Renouvellement de la mise à disposition d’un agent de la Ville d’Halluin – Convention à renouveler ...	20
PRESENTATION M. LE MAIRE	21
<i>Unanimité</i>	21
1.06 – PERSONNEL MUNICIPAL – Remboursement des dépenses de formation obliga- toire – Convention à conclure	21
PRESENTATION M. LE MAIRE	22
<i>Unanimité</i>	22
1.07 – CONSEIL MUNICIPAL – Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués	22
PRESENTATION M. LE MAIRE	23
Pour : « Ensemble pour Roncq »	24
Contre : « Roncq Avenir »	24

1.08 – CONVENTION QUADRIpartite SUR L’AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ENTRE LES VILLES DE RONCQ, TOURCOING, HALLUIN ET NEUVILLE-en-FERRAIN – Autorisation de signature du Conseil Municipal	24
PRESENTATION M. LE MAIRE	24
<i>Unanimité</i>	25
1.09 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2016, 2017, 2018 et 2019.....	25
PRESENTATION M. BOSSUT	27
<i>Unanimité</i>	27
1.10 – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – Décision modificative n° 2 – Ajustements de crédits	33
PRESENTATION M. BOSSUT	34
Pour : « Ensemble pour Roncq »	34
Abstentions : « Roncq Avenir »	34
1.11 – CONSTITUTION D’UNE PROVISION POUR RISQUE	27
PRESENTATION M. BOSSUT	28
Débat	29
Pour : « Ensemble pour Roncq »	32
Contre : « Roncq Avenir »	32
1.12 – DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	35
PRESENTATION M. BOSSUT	35
Débat	48
1.13 – FUSION ADMINISTRATIVE DES ECOLES BREL ET PICASSO – Création d’un groupe scolaire Picasso-Brel	58
PRESENTATION M. TELLIER	59
<i>Unanimité</i>	60
1.14 – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-en-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D’UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L’ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – Avenant n° 7	60
PRESENTATION M. GILME	62
<i>Unanimité</i>	64
1.15 – ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – Convention de financement des Obligations de Service Public (COSP) avec la SCIC KALEIDE – Financement municipal provisionnel pour l’année 2020 – Avenant n° 16	64
PRESENTATION M. GILME	65
<i>Unanimité</i>	66
1.16 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2020 – Premier acompte.....	66
PRESENTATION M. DA SILVA	67
Débat	67
Pour : « Ensemble pour Roncq »	69
Abstentions : « Roncq Avenir »	69
1.17 – CIMETIERES DE RONCQ CENTRE ET DU BLANC-FOUR – Règlement intérieur du cimetière – Modifications	69
PRESENTATION MME COUVREUR	70
<i>Unanimité</i>	71

1.18 – COMMERCE DE DETAIL – Dérogation à la règle du repos dominical - année 2020	71
PRESENTATION Mme THOREZ	72
Débat	72
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	73
Contre : « Roncq Avenir ».....	73

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Je salue la presse, je salue le public présent.

Comme à notre habitude, nous allons commencer par l'**Ephéméride**.

- 2 octobre.

Plus de 400 collégiennes et collégiens ont participé au traditionnel **cross du collège Saint-Thomas** qui était qualificatif, pour les dix premiers, pour le championnat du district UGSEL.

Ce rendez-vous a d'abord été une fête du sport ; vous pouvez voir à l'écran que les participants étaient nombreux sous une météo plutôt clémente.

- 5 octobre.

Le traditionnel **cortège des allumoirs de Roncq-Centre** placé sous la thématique « dans mon jardin il y a... » ; là aussi vous voyez que les enfants ont trouvé avec beaucoup d'imagination ce qu'il y avait dans leurs jardins. Avec M. DA SILVA et les associations, nous avons pu découvrir ce beau cortège toujours avec l'envie de faire la fête et retrouver nos fanfares.

- 7 au 11 octobre.

S'est déroulée la **Semaine du goût** avec deux temps forts :

- la réalisation de recettes avec des produits du Nord au MAC « les Galopins » et à la Maison de la Petite Enfance du Blanc-Four ;

- un atelier cuisine low-carb à La Source le 8 octobre, en soirée, suivi par une vingtaine de personnes.

Ainsi qu'une éducation à l'alimentation et au goût également développée dans nos restaurants scolaires où, depuis le 10 octobre dernier, les menus étoilés sont de retour avec des recettes élaborées par le chef Nicolas POURCHERESSE qui est déjà intervenu, il y a quelques années, dans nos Villes de Roncq, Tourcoing et Neuville-en-Ferrain.

- 7 au 18 octobre.

C'était la **Semaine bleue**, toujours une réussite sportive avec la marche nordique, mais aussi des ateliers de bien-être, le tournoi de pétanque, les incontournables buffets plébiscités par de nombreux seniors (plus de 600 personnes) et différentes activités comme l'atelier mémoire, le concours de cartes, la magnifique soirée le « Violoncelle poilu », le récital de la chanteuse lyrique Isabelle DEVIGNE à la Maison de retraite et enfin la

découverte de la Ferme du Vinage... Donc un grand nombre d'activités au cours de cette Semaine bleue !

Je salue encore le CCAS pour son organisation et l'ensemble des partenaires qui ont permis le bon déroulement de cette Semaine bleue.

- 11 octobre.

En soirée à l'Atrium de La Source ont débarqué pour la première fois « les Compagnons des planches » dans une comédie désopilante intitulée « Plein la vue » ; c'était le spectacle d'ouverture de la Nuit des Bibliothèques qui s'est prolongée les 12 et 13 octobre.

- 12 et 13 octobre.

C'était la **Nuit des Bibliothèques** et je salue le service de la Bibliothèque qui a su, encore une fois, bien animer cet événement avec différents ateliers, expositions et rencontres avec un auteur.

- 12 octobre.

Retour au sport avec la **2^{ème} édition de la JAR étoilée**.

Avec M. DA SILVA, nous avons dû nous « couper en deux » entre les soirées folkloriques et autres activités. Cela a permis à 250 personnes de découvrir des parcours ludiques de 5 ou 8 km sachant que 1 € était reversé pour chaque inscription à l'association Saint-Vincent-de-Paul ; je salue cette initiative toujours à l'honneur du JAR qui a transmis ce chèque au cours d'une autre manifestation.

- 12 octobre.

C'était la **Soirée bavaroise de l'Harmonie du Blanc-Four** au cours de laquelle, avec M. DA SILVA, nous avons pu profiter de la bière, de la choucroute et du folklore avec l'orchestre de l'Harmonie du Blanc-Four ; une excellente soirée autour de cette festivité et de ces airs tyroliens.

- 13 octobre.

Continuons avec l'Harmonie du Blanc-Four qui fêtait ses **140 ans** et qui a profité de cette occasion pour réunir beaucoup de monde à la **réouverture de l'église Saint-Roch**.

- 18 octobre.

Nouvelle représentation du « **Violoncelle poilu** » au sein de l'Atrium à La Source. Ce spectacle a permis aux différents groupes scolaires de profiter de cet aspect méconnu de la Première Guerre mondiale.

- 18 octobre toujours.

S'est déroulé aux Anciennes Ecuries, en compagnie de **M. DELBECQUE** ici présent, le vernissage de l'exposition de **plus de 600 schtroumpfs et jouets anciens de M. Raymond HENRY**.

- 19 octobre en matinée.

Une visite organisée par Monsieur le Député du **Ministre de la Culture, M. Franck RIESTER**. Je tiens à le saluer parce qu'elle nous a permis de faire découvrir cet équipement qu'est La Source mais aussi d'autres lieux comme le centre-ville de Roncq où le Ministre a pu déambuler notamment à la Bourle mais aussi chez nos commerçants. Cette visite nous a permis de créer un partenariat avec l'Etat et d'évoquer certains projets pour les prochaines années.

- 21 au 31 octobre.

C'étaient les **ALSH de Toussaint** avec toujours un public d'enfants très dynamiques. Voyez que les ALSH servent aussi à faire participer les enfants aux expositions.

- Vacances Toussaint 2019.

Durant cette période, l'**Ecole Municipale de Musique** a proposé des ateliers avec au programme : éveil musical, lutherie sauvage, percussions africaines, club chanson et jeu d'écriture, création de fiction sonore, chant en musiques actuelles, musique de chambre, orchestre ainsi que la chorale « Chantons ensemble ».

Encore une belle réussite de ces stages.

- 4 novembre au 15 décembre.

C'était l'**exposition sur Raoul de Godewaersvelde** avec la visite de sa fille (à gauche sur l'écran) qui nous a permis de mettre en évidence ce personnage et son histoire racontée par sa famille mais aussi par M. TELLIER, qui était présent. Les archives familiales et départementales ont permis de découvrir cet emblème du Nord et des Flandres. Il a été très intéressant d'échanger avec la famille mais aussi avec les proches.

- 8 novembre.

S'est déroulé le vernissage de l'**exposition consacrée à Sophie JOUVE**, aux Anciennes Ecuries. Il est toujours intéressant de recevoir des artistes à Roncq. Leurs expositions sont une vraie réussite au long de l'année et leur permettent de mettre à disposition leur art mais, surtout, leur façon de travailler ces toiles. On peut ainsi découvrir de jeunes artistes.

A l'Atrium, le concert événement en mémoire de « **Johnny Halliday** »

Ce fut un grand concert dans une salle comble (plus de 300 personnes) en hommage à la disparition de ce grand chanteur. On a pu se remémorer ces belles chansons grâce à l'artiste et son groupe. C'est toujours très intéressant de mettre en évidence notre installation pour accueillir ce type de groupe et de festivité.

- 11 novembre.

La commémoration de l'Armistice, d'abord au Blanc-Four puis au Centre.

Voyez que les parapluies étaient de sortie, ce qui ne nous a toutefois pas empêchés d'assumer ce devoir de mémoire qui s'est prolongé par la remise des médailles aux récipiendaires et la lecture de textes par des élèves de CM2 toujours accompagnés par l'UNC.

Je tiens à saluer l'initiative de l'UNC qui, chaque année, renouvelle ce devoir de mémoire.

- 13 novembre.

Le traditionnel **cocktail associatif** a permis de mettre à l'honneur nos associations. C'était aussi l'occasion de les remercier pour leur indispensable travail et, surtout, pour ce bénévolat qui est important : ce sont beaucoup d'heures, beaucoup d'investissement. Nous avons pu les saluer avec M. DA SILVA.

- 16 novembre.

S'est déroulée, salle Catry, l'opération « **Je grandis, tu grandis** » et nous avons planté un arbre majestueux : un tulipier de Virginie de plus de 5 m, près de la chapelle, à l'entrée de la rue de la Latte. Ce fut l'occasion de mettre à l'honneur les enfants nés dans l'année ; c'est un moment toujours très convivial et très familial.

- 21 novembre.

A la piscine c'était le **challenge inter-entreprises** organisé par le service des Sports que je remercie. C'est l'entreprise Launay de Wervicq-Sud qui a remporté cette deuxième édition

devant la clinique Saint-Roch. Ce n'est pas une société ronquoise mais elle est très impliquée à Roncq et ce challenge s'est déroulé dans un bon état d'esprit.

- 3^{ème} week-end de novembre.

Le traditionnel **tournoi open de tennis** organisé par le Club de tennis de Roncq. Du 1^{er} au 24 novembre on a pu découvrir ces compétiteurs sachant que ce sont deux tricolores qui ont remporté le tournoi ronquois.

- 27 novembre à 8 h.

C'était la **réouverture d'une supérette au Blanc-Four** « Proxi super » : un espace de 110 m² très bien agencé qui permet aux Blanc-Fournois de trouver à proximité tous les produits alimentaires et autres, avec un accueil particulier d'Anne-Sophie GAUGUE et Xavier VASSEUR qui sont les gérants de cette nouvelle enseigne.

- 27 novembre toujours.

Suite à l'initiative d'une société ronquoise, dans le cadre d'un partenariat entre « Fläkt Group » implantée au CIT et la Ville de Roncq, une quarantaine d'enfants a bénéficié d'une matinée de sensibilisation au monde des abeilles par la société « Beecity ».

Je tiens à saluer la société qui a mis ses ruches à disposition de nos écoles et de nos enfants. C'était une belle initiative partagée par l'ensemble des enfants que vous voyez sur la projection.

- 2 et 3 décembre.

Les élèves de maternelle ont pu découvrir le **spectacle de Noël offert par la Ville** et intitulé « Le costume du Père Noël » par la compagnie « Lez'arts vivants ».

- 9 au 16 décembre.

Les élèves du primaire ont pu assister à une séance de cinéma salle Gérard-Philippe offerte aussi par la Ville.

- 3 décembre.

A l'occasion de la **Journée internationale des personnes handicapées**, une opération de sensibilisation a été menée au cinéma Gérard-Philippe auprès de 3 classes de 6^{ème} du collège Paul-Eluard (68 élèves) et de 2 classes de CM1/CM2 (49 élèves) avec la projection de films et le témoignage de Jérémy VANNESTE.

- 5 décembre.

La sensibilisation au handicap s'est poursuivie avec un événement sur le thème « Emploi et handicap, entre idées reçues et réalités ». C'était le monde de l'entreprise qui y était sensibilisé.

- 5 au 8 décembre.

De nombreuses personnes ont assisté à de magnifiques fêtes de Noël, d'abord avec le concert de l'Ecole de Musique le vendredi soir, le Marché de Noël, de magnifiques animations déambulatoires... Je tiens à remercier les services de la Ville qui ont fait de cette soirée et de ce week-end un moment magique, joyeux et poétique pour tous ceux qui ont pu assister aux festivités.

Voyez aussi à l'écran le défilé de mode (c'est toujours la mise à l'honneur des chalets mais aussi des commerces locaux). La soirée s'est achevée par le concert « Les Voix de l'âme et de la soul » et s'est prolongée le dimanche par une mise en solidarité avec les différentes associations et la continuité du Marché de Noël.

- 11 décembre.

Le RAM a mis en place les festivités de Noël en présentant un spectacle conçu par la crèche familiale qui accueillait les familles. Vous voyez que les personnels ont su se mettre à disposition et créer ce spectacle en interne. On a pu assister à de belles choses et à de belles rencontres avec les enfants.

C'est toujours un moment magique pour eux et on le voit dans leurs regards.

- 14 décembre en soirée.

A été présenté à 168 spectateurs le spectacle « **Prises de becs au gallodrome** » par le théâtre « La Virgule ». C'était quasiment la première représentation dans le cadre de notre partenariat ; une représentation avait été donnée en octobre. C'était salle comble.

Ce partenariat passe par de belles représentations qui seront données tout au long de l'année au sein de La Source et aussi dans d'autres lieux.

J'en ai ainsi terminé avec l'Ephéméride mais je ne voudrais pas oublier de souhaiter, au nom du Conseil Municipal, un joyeux anniversaire à Claudie RIUS, qui est présente parmi nous.

(Applaudissements)

Je demande au benjamin de notre Assemblée, M. COSYN, de bien vouloir procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 16 DECEMBRE 2019 : 33

PRESENTS : (26)

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Patrick BOSSUT - Thérèse-Marie COUVREUR - Annick CASTELEIN - Thibault TELLIER - Anne THOREZ - Peggy ROBERT - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Colette DEBEUF - Claudie RIUS - Laurent WINDELS - Thierry MITTENAERE - Nathalie CARDON - Xavier DUQUESNE - Mustapha GUIROUS - Franck GILME - Alexandra COUSTY - Fernando ROCHA - Louis COSYN - Jean-Luc WABANT - Eric ZAJDA

PROCURATIONS : (6)

Michel PETILLON donne procuration à Anne THOREZ
Jean-Valéry MONVOISIN donne procuration à Laurent WINDELS
Vincent LEDOUX donne procuration à Rodrigue DESMET
Jaquelina FONSECA donne procuration à Antonio DA SILVA
Jonathan GLIBERT donne procuration à Fernando ROCHA
Patrick VANDAMME donne procuration à Eric ZAJDA

ABSENTE : (1)

Amandine PANZERA

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

M. LE MAIRE –

Ce procès-verbal soulève-t-il des questions ou des remarques ?

Ce n'est pas le cas. Je porte aux voix ; qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Actualisation

Le dernier tableau des effectifs du personnel issu de notre délibération du 30 septembre 2019 (n° 30/09/2019/49) nécessite des ajustements (principalement des suppressions de postes suite à des avancements aux grades supérieurs).

CADRES D'EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet	Suppression	Création
------------------	------------	-----------------------	-------------------	------------------------	-------------	----------

FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels						
Directeur Général des Services	A	1	1			
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Attachés						
Attaché hors classe	A	1	0			
Attaché Principal	A	3	3			+ 1 (1)
Attaché	A	1	0		- 1 (2)	
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Rédacteurs						
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	2	2			
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	5	5			
Rédacteur	B	5	2		- 3 (3)	
CATEGORIE C						
Cadres d'emplois des Adjoints Administratifs						
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	9	9			
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	11	9		- 2 (4)	
Adjoint Administratif	C	8	8	1		
FILIERE TECHNIQUE						
CATEGORIE A						
Cadre d'emplois des Ingénieurs						
Ingénieur hors classe	A	1	1			+ 1 } (5)
Ingénieur Principal	A	1	1			+ 1 }
Ingénieur	A	0	0			
CATEGORIE B						
Cadre d'emplois des Techniciens						
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2			
Technicien	B	1	0		- 1 (6)	
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise						
Agent de Maîtrise Principal	C	9	9			+ 1 } (7)
Agent de Maîtrise	C	17	14		- 2 (8)	+ 1 }
Cadre d'emplois des Adjoints Techniques						
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	3	2	2	- 1	} (9) + 1 (9bis)
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	24	19		- 6 dont	
Adjoint Technique	C	26	24	2	1 TNC - 2	
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
CATEGORIE C						
Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)						
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	4	3			- 1 (10)
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2			
	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non	Suppression	Création

CADRES D'EMPLOIS				complet		
<p align="center"><u>FILIERE CULTURELLE</u> <u>CATEGORIE B</u></p> <p align="center">Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique</p>						
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe	B	12	8	4	- 3 } - 2 } (11)	
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2 ^{ème} classe	B	4	2	1		
Assistant d'Enseignement Artistique	B	0	0			
<p align="center">Cadres d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine</p>						
Assistant de Conservation Principal 1 ^{ère} classe	B	0	0			
Assistant de Conservation Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0			
Assistant de Conservation	B	0	0			
<p align="center"><u>CATEGORIE C</u></p> <p align="center">Cadres d'emplois des Adjoints du Patrimoine et des Bibliothèques</p>						
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1			
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2			
Adjoint du Patrimoine	C	2	2	1		
<p align="center"><u>FILIERE SPORTIVE</u> <u>CATEGORIE B</u></p> <p align="center">Cadre d'emplois des Educateurs des APS</p>						
Educateur des APS Principal 1 ^{ère} classe	B	3	3			
Educateur des APS Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2			
Educateur des APS	B	1	1			
<p align="center"><u>FILIERE ANIMATION</u> <u>CATEGORIE C</u></p> <p align="center">Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation</p>						
Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	C	0	0			
Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1			
Adjoint d'Animation	C	0	0			
<p align="center"><u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u> <u>CATEGORIE B</u></p> <p align="center">Cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale</p>						
Chef de service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1			
Chef de service de Police Municipale	B	0	0			
<p align="center"><u>CATEGORIE C</u></p> <p align="center">Cadre d'emplois des Agents de Police Municipale</p>						
Brigadier-Chef Pal de Police Municipale	C	1	1			
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	4	4			

EMPLOIS CONTRACTUELS ET CDI

CONTRATS A DUREE INDETERMINEE

CADRES D'EMPLOIS	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Création ou suppression
<u>FILIERE TECHNIQUE</u> <u>CATEGORIE C</u> Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Adjoint Technique	1	1	1	
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> <u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Rédacteurs Rédacteur	1	1		
<u>CHARGE DE COMMUNICATION</u>	1	1		

CONTRACTUELS

Cadres d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
Adjoints Administratifs	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	3	0	
Adjoints Techniques	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité 3-1 Remplacement agents indisponibles	36	31	- 2 (12)
Agents de Maîtrise	C	3.2 Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	0	0	+ 1 (13)
Educateurs des APS	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	2	2	
Adjoints du patrimoine	C	3.1 Accroissement temporaire d'activité	4 TNC	3 TNC	
Assistants d'Enseignement Artistique	B	3.1 Accroissement temporaire d'activité	12	9	- 3 (14)

COLLABORATEUR DE CABINET

Cadre d'emplois	Catégorie	Article/alinea Loi du 26/1/1984	Postes budgétaires	Postes pourvus	Création ou suppression
	A	Article 110	1	1	

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 11 décembre 2019.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2019.

M. LE MAIRE –

Comme à chaque Conseil Municipal, nous allons reprendre ce tableau des effectifs. En réunion plénière, nous avons détaillé les différents éléments et vous avez reçu la note explicative relative aux différentes créations et suppressions de postes suite à des départs ou des nominations.

Sans remarque particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions.... « Roncq Avenir »

1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL et une créance de l'IRCANTEC

Deux fonctionnaires ayant travaillé pour la Ville de RONCQ ont demandé à faire valider des services effectués en qualité de contractuel.

La procédure de validation de services de contractuels permet aux fonctionnaires titularisés de faire transférer au régime de retraite des fonctionnaires, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), les droits qu'ils ont acquis avant leur titularisation auprès du régime général de la sécurité sociale et de l'IRCANTEC.

La demande de validation de services entraîne le reversement des cotisations versées à la CNAV et à l'IRCANTEC à la CNRACL.

Par ailleurs, à la demande d'un agent qui a travaillé pour la Ville de RONCQ en qualité d'animateur, il a été procédé à la régularisation des cotisations auprès de l'IRCANTEC, Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat des Collectivités publiques. Cette régularisation concerne en partie les années 1980 à 1983.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

Les créances de la CNRACL d'un montant de 11.942,42 € et 549,94 € ainsi que la créance de l'IRCANTEC d'un montant de 86,81 € relatives à la régularisation des cotisations entrent dans le champ d'application de cette prescription quadriennale. La Ville de RONCQ procédera donc au mandatement des sommes dues.

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il vous est donc proposé de lever la prescription quadriennale et de verser les sommes de 11.942,42 € et 549,94 € à la CNRACL et la somme de 86,81 € à l'IRCANTEC.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2019.

M. LE MAIRE –

Encore une délibération que nous examinons à chaque Conseil Municipal s'agissant de la levée de prescription quadriennale de deux créances de la CNRACL et d'une créance de l'IRCANTEC, s'élevant respectivement à 11.942,42 €, 549,94 € et 86,81 €.

Il vous est demandé de lever cette prescription pour un montant global de 12.492,36 € pour la CNRACL et de 86,81 € pour l'IRCANTEC.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ,

UNANIMITE, je vous remercie.

1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - Revalorisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires

Les agents territoriaux, qu'ils soient titulaires, stagiaires, contractuels ou en contrat d'apprentissage, peuvent être amenés à se déplacer hors de leur résidence administrative pour les besoins du service (formations, réunions...). Les frais occasionnés par ces déplacements font l'objet de remboursement de la part de la Collectivité, sous certaines conditions.

Le régime d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux est régi par le décret n° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019. Ces textes sont ainsi transposables aux agents territoriaux.

Les arrêtés ministériels des 26 février et 11 octobre 2019 revalorisent le montant des frais de déplacements comme suit :

	France métropolitaine					
	Taux de base		Grandes villes (≥ à 200.000 habitants) et communes de la Métropole du Grand Paris		Commune de PARIS	
Barème	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau	Ancien	Nouveau
Hébergement	38,11 €	70 €		90 €	53,36 €	110 €
Déjeuner	15,25 €	17,50 €		17,50 €	15,25 €	17,50 €

Dîner	15,25 €	17,50 €		17,50 €	15,25 €	17,50 €
-------	---------	---------	--	---------	---------	---------

Le taux d'hébergement est fixé à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

La revalorisation de l'indemnité forfaitaire de repas est applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur ces nouvelles dispositions.

Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 11 décembre 2019.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.***

M. LE MAIRE –

Par décret n° 2006-781 modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 relatif aux conditions et aux modalités de règlement des frais de personnel civil de l'Etat, ces textes sont transposables aux agents territoriaux.

Les arrêtés ministériels du 26 février et 11 octobre 2019 revalorisent le montant des frais de repas et d'hébergement selon le tableau qui vous est présenté. On se met donc en conformité avec la Loi.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.04 - PERSONNEL MUNICIPAL - Suppressions de postes - Actualisation du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant que les quotités de travail de deux agents du Centre musical VANSTEENKISTE, dans les disciplines « Trompette » et « Clarinette », ne correspondent plus à la réalité des inscriptions et des heures de cours réellement effectuées, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

En effet, ces deux agents occupent des postes de titulaires à temps complet (20heures / semaine) et n'assurent plus que 4 heures de cours / semaine pour le professeur de trompette et 3 heures de cours / semaine pour le professeur de clarinette.

Dans l'intérêt de la Commune d'éviter toute situation durable de « suremploi », il convient de supprimer les postes à temps complet et de créer les emplois en fonction des besoins réels du service.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- La suppression de deux emplois d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe permanents à temps complet au Centre musical VANSTEENKISTE à raison de 20 heures / semaine au plus tard au 1^{er} mars 2020 ;
- La création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet au Centre musical VANSTEENKISTE à raison de 3 heures / semaine au plus tard au 1^{er} mars 2020 ;
- La création d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet au Centre musical VANSTEENKISTE à raison de 4 heures / semaine au plus tard au 1^{er} mars 2020 ;
- La modification du tableau des effectifs (extrait) ainsi qu'il suit :

CADRES D'EMPLOIS	Catégorie	Suppression	Création
<p><u>FILIERE CULTURELLE</u></p> <p><u>CATEGORIE B</u> Cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1^{ère} classe</p>	B	- 2 à temps complet (20h)	+ 1 à temps non complet (3h) + 1 à temps non complet (4h)

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 11 décembre 2019.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019**

M. LE MAIRE –

Il vous est proposé la suppression de deux postes s'agissant de deux agents qui occupent des postes de titulaires à temps complet (20 h semaine) :

- le poste de professeur de trompette qui n'assure plus que 4 h de cours par semaine ;
- le poste du professeur de clarinette qui n'assure plus que 3 h de cours par semaine.

Dans l'intérêt de la Commune d'éviter toute situation durable de suremploi, il convient de supprimer les postes à temps complet et de créer des emplois en fonction des besoins réels de service.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Première question parce que le CTP devait se réunir le 11 décembre, quel est son avis ?

M. LE MAIRE –

C'est un avis favorable.

M. WABANT –

A l'unanimité ?

M. LE MAIRE –

Non.

M. WABANT –

Deuxième question : il y a quelques mois, vous avez décidé une réorganisation de l'Ecole de Musique dont les résultats étaient, selon vous, positifs.

Comment expliquer cette baisse d'activité si la réorganisation, que vous avez proposée, mise en place ou imposée (peu importe) est si efficace ?

M. LE MAIRE –

Elle est efficace sur d'autres pupitres mais pas ceux-là.

Je pense que les agents n'ont pas forcément fait la publicité de leur spécialité. Aujourd'hui l'activité a baissé fortement dans ces deux postes mais sur d'autres pupitres, elle a augmenté.

Oui, c'est une réussite sauf pour ces deux pupitres !

M. WABANT –

Question suivante : de quand date cette baisse d'activité ?

M. LE MAIRE –

Si je prends le cas de la clarinette, cela fait quelques années. Peut-être aurait-on dû réguler plus tôt.

Pour la trompette, la baisse est de l'année dernière déjà et j'ai attendu la fin des inscriptions en octobre de cette année. A ce jour, la demande pour ce pupitre a baissé.

Je veux une certaine équité par rapport au traitement et aux heures face aux élèves.

M. WABANT –

Pourriez-vous également nous donner une explication sur la date du 1^{er} mars ?

M. LE MAIRE –

Par rapport à la date de CAP départementale qui est fixée au 9 janvier, cette échéance sera 1^{er} février ou 1^{er} mars au plus tard.

D'autres questions ?

M. WABANT –

Je n'ai plus de question mais une remarque, une explication de vote.

Nous voterons contre cette délibération parce que nous considérons que c'est d'une part le résultat du conflit qui a été généré dans les conditions que l'on connaît au sein de l'Ecole de Musique, d'autre part que le Comité Technique Paritaire (vous l'avez confirmé) n'a pas émis d'avis favorable à l'unanimité mais seulement à la majorité et sans porter atteinte au secret des délibérations de qui que ce soit et sans porter atteinte à la dignité et à l'honnêteté de qui que ce soit, avec des membres du CTP dont l'origine syndicale ou la filiation syndicale est partiellement contestée voire contestable. Cela s'applique notamment à des professeurs qui sont ceux qui ont combattu, pour partie, votre réforme ou, au moins, sur le plan juridique et au nom du statut.

Il nous semble que cette décision, prise juste maintenant, pour le mois de mars sans attendre puisque vous dites que l'une aurait dû être prise depuis longtemps et que l'autre, peut-être à l'inverse, est prise un peu précipitamment dès la première année où l'activité baisse, on ne peut que s'étonner du fait de cette décision prise maintenant, des personnes qui sont concernées et il nous semble que c'est une façon de rappeler que, dans cette Ville, on doit se soumettre ou se démettre.

Cette décision, qui est purement politique et non pas sereine en termes de gestion des effectifs, nous apparaît contre-productive dans l'intérêt y compris de la Commune et de la façon dont elle est dirigée, dont elle vit.

M. LE MAIRE –

Pour ma part, cela ne pose pas problème ; vous le savez. Quand je parle de la clarinette, des missions complémentaires ont été proposées. La personne a refusé ces missions, c'est tout. Aujourd'hui j'ai pris acte et il a fallu prendre une décision.

Vous reprenez cette décision sous le thème politique.

La démocratie a fait un vote par rapport aux instances syndicales. Les représentants syndicaux sont tout à fait légitimes et je les défends sur ce point.

Aujourd'hui on parle bien d'une réforme. Quand vous regardez certains pupitres, des gens n'étaient pas forcément d'accord avec la réforme. Mais ils ont fait leur travail, ils sont allés au bout des choses pour travailler dans le sens que la Collectivité puisse répondre positivement à une demande pendant les vacances et leurs effectifs augmentent.

Je regrette votre attitude par rapport à cette délibération. Je pensais qu'une certaine équité, qu'une certaine responsabilité quant à la gestion de l'argent public allait faire l'unanimité.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq Avenir »

(Intervention dans le public)

M. LE MAIRE –

Monsieur, je vous demande de ne pas réagir pendant le Conseil Municipal sinon je vais devoir vous faire sortir.

1.05 - PERSONNEL MUNICIPAL - Service Archives et mémoire - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Ville d'Halluin - Convention à renouveler

Suite au départ de notre archiviste en 2017, la Ville avait noué un accord avec celle d'Halluin relativement à la mise à disposition d'un de leurs agents à raison de 7 heures hebdomadaires sur la base de 45 semaines par an et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette mise à disposition, approuvée par délibération du 21 décembre 2017 (n° 21/12/2017/60), arrive à échéance à la date du 31 décembre 2019.

La Ville de RONCQ et celle d'HALLUIN souhaitant poursuivre leur collaboration dans une logique de mutualisation de services et de coopération intercommunale, il est donc proposé de renouveler le partenariat conclu entre nos deux Villes.

Selon la convention jointe en annexe, un nouvel accord de mise à disposition de personnel va être conclu. L'archiviste de la Commune d'Halluin qui partage déjà son temps de travail entre les communes de BOUSBECQUE, DEULEMONT et LINSELLES, sera présent dans nos locaux une journée par semaine sur 45 semaines et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le renouvellement de cette mise à disposition de personnel entre nos villes d'Halluin et Roncq et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante.

Le Comité Technique sera informé des ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 11 décembre 2019.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.***

M. LE MAIRE –

Cette délibération consiste à renouveler notre partenariat avec la Ville d'Halluin pour la mise à disposition d'un archiviste. Il vous est demandé de voter cette convention et je tiens à saluer l'excellent travail de notre archiviste, en étroite collaboration avec Mme BUCHET.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - PERSONNEL MUNICIPAL - Remboursement des dépenses de formation obligatoire - Convention à conclure

Conformément à l'article 51 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, lorsqu'un agent est recruté par voie de mutation dans les trois années qui suivent sa titularisation, la Collectivité d'origine peut demander à la Collectivité d'accueil le versement d'une indemnité au titre de la rémunération perçue par l'agent pendant le temps de la formation obligatoire ainsi que le coût de toute formation complémentaire suivie par l'agent au cours de ces trois années.

La Ville de Roncq a recruté, le 1^{er} octobre 2019, par voie de mutation, un agent de Police Municipale ayant été titularisé par la Ville de Croix. Cet agent ayant été titularisé depuis moins de trois ans, la Commune nous demande aujourd'hui le remboursement de la rémunération perçue par l'agent au titre des 120 jours de formation qui comprend des jours de formation théorique et technique ainsi que des jours de stages pratiques.

Une convention doit donc être conclue entre nos deux Villes afin de fixer le montant de l'indemnité à verser au profit de la Ville de Croix soit la somme de 10.760,52 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante portant remboursement des frais de formation suite au recrutement par la voie de la mutation d'un agent titularisé depuis moins de trois ans.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 011.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2019.

M. LE MAIRE –

Cette délibération consiste à reprendre, au compte de la Ville de Roncq, les frais occasionnés par la formation d'un policier municipal que nous avons recruté il y a quelques mois. Il est tout à fait normal de prendre en compte ces frais de formation que la Ville de Croix avait engagés pour cet agent.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.07 - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués

Par délibération en date du 13 juillet 2017 (n° 13/07/2017/40), le Conseil Municipal a voté les indemnités versées aux élus.

Conformément à l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités de fonction des élus ont pu être majorées dès lors où la Ville de RONCQ a été attributaire, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue aux articles L2334-15 à L2334-18-4 du CGCT.

La Ville de RONCQ n'étant plus éligible à la DSU depuis 2017, les indemnités du Maire ainsi que celles des Adjointes ne peuvent plus être majorées et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il convient donc de recalculer ces indemnités afin de tenir compte de ces nouvelles dispositions.

Il est rappelé que le Conseil Municipal fixe les indemnités de fonctions des élus en fonction des taux maximaux autorisés dans la strate démographique de référence de la commune. La ville de Roncq est située dans la tranche des communes de 10.000 à 19.999 habitants.

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, l'indemnité du Maire est fixée à titre automatique au taux plafond sans délibération du Conseil Municipal. Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, ce dernier peut demander à bénéficier d'une indemnité inférieure au barème.

Il convient, dans un premier temps, de calculer l'enveloppe globale calculée sur l'indemnité maximale pouvant être versée au Maire et aux adjoints, selon la strate de référence de la commune (ville de 10.000 à 19.999 habitants). Ces indemnités maximales sont fixées sans pouvoir excéder un certain taux de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

	En %	En €
MAIRE	65.00	2.528,11
ADJOINTS	27.5 x 9 = 247.50	9.626,31
TOTAL	312.50	12.154,42

Il est ensuite procédé au vote des taux applicables au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire de référence :

	En %	En €
MAIRE	65.00	2.528,11
1er au 9^{ème} ADJOINT	20.922 x 9 = 188.298	7.323,66
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS (18)	3.289 x 18 = 59.202	2.302,60
TOTAL		12.154,37

La présente délibération est annexée d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux applicables aux indemnités de fonction des élus comme suit :

- Maire : 65,00 %
- 1^{er} au 9^{ème} Adjoint : 20,922 %
- 18 Conseillers municipaux délégués : 3,289 % par conseiller.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2019.

M. LE MAIRE –

Il y avait possibilité de majorer les indemnités des élus si la Ville était attributaire de la Dotation de Solidarité Urbaine au cours de l'un au moins des trois exercices précédents.

Aujourd'hui Roncq n'est plus éligible à cette DSU et les majorations appliquées s'annulent.

On revient à des bases sans revalorisation liée à la DSU.

C'est une baisse sensible par rapport à l'indemnité du Maire et des Adjointes.

Ce soir, il vous est demandé d'accepter que ces indemnités soient revues à la baisse pour être en conformité avec la Loi.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq Avenir »

1.08 - CONVENTION QUADRIpartite SUR L'aire D'accueil DES GENS DU VOYAGE ENTRE LES VILLES DE RONCQ, TOURCOING, HALLUIN ET NEUVILLE-en-FERRAIN - Autorisation de signature du Conseil Municipal

La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit dans chaque département l'élaboration et l'approbation d'un schéma d'accueil des gens du voyage et l'obligation pour les communes de réaliser les aires d'accueil prévues par ce schéma.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans le Nord pour 2012-2018 prescrivait les objectifs à atteindre pour chaque secteur géographique. Un nouveau schéma départemental est actuellement en cours d'approbation pour 2019-2025. A l'échelle du secteur tourquennois, six communes sont soumises à l'obligation de créer des aires d'accueil pour les gens du voyage. Outre la commune de Bondues pour l'accueil d'un terrain de grand passage de 50 places, il s'agit des communes d'Halluin, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq et Tourcoing, chaque commune devant réaliser 11 places.

Par délibération n° 14 C 0855 adoptée par le Conseil de Communauté de Lille Métropole Communauté Urbaine le 19 décembre 2014, le principe d'une aire d'accueil des gens du voyage de 44 places communes aux Villes de Roncq, Halluin, Tourcoing et Neuville-en-Ferrain a été adopté.

C'est donc dans ce contexte que les quatre Villes et leur CCAS ont rédigé conjointement un accord intercommunal relatif à l'aire d'accueil des gens du voyage. Cet accord dont le projet est joint en annexe, a pour objet de définir le dispositif partagé de gestion et de suivi social, éducatif et socio-éducatif des futurs occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que de définir les modalités de contribution par les parties des frais supportés par les communes et CCAS concernés.

Par délibérations concordantes, les Villes et CCAS de Roncq, Halluin, Tourcoing et Neuville-en-Ferrain vont chacune délibérer dans leur assemblée respective et vont, de ce fait, affirmer par cette signature, le respect de leurs obligations légales au regard de la loi du 5 juillet 2000 précitée.

Il vous est donc proposé :

- de valider les termes de cet accord intercommunal (joint en annexe) ;
- d'autoriser le Maire à le signer.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.**

M. LE MAIRE –

Cette aire d'accueil a été ouverte le 2 décembre mais nous n'en avons pas fait de publicité parce que nous voulions que cela se passe sereinement. Je tiens à saluer les forces de

Police, la MEL et l'ensemble des Villes qui ont permis que cette ouverture se déroule dans les meilleures conditions.

Depuis quelques mois, nous avons travaillé sur une convention entre les DGS, entre les différents services pour permettre une bonne gestion de cette aire. Il est vrai que cette convention est unique ; elle n'existe pas forcément dans toutes les Communes en intercommunalité par rapport aux gens du voyage mais elle permet, finalement, de bien noter l'objet, le champ d'application de l'accord collectif avec les différentes places, la gestion opérationnelle dont l'article 4 relatif à la scolarisation en maternelle et primaire et l'accueil des enfants.

Je tiens à souligner le travail entre l'Education Nationale, M. TELLIER et les différentes Villes pour essayer de trouver un accord et savoir comment répartir les enfants pour qu'ils ne soient pas dirigés que sur la Ville de Roncq.

Le fait d'attribuer des places permet de répartir les enfants, qui ont la volonté de s'inscrire dans la scolarité, d'être dans les Villes qui sont les mieux placées entre les places 1 à 44.

Ce sont aussi les aides facultatives versées par le CCAS et différentes modalités mises en place.

Cette convention prévoit aussi un Comité de suivi de cette aire et la prochaine réunion se tiendra dans quelques semaines ; ce sera l'occasion d'examiner ce qu'il y a lieu de revoir, de réadapter par rapport à cette ouverture ; entre les hypothèses et la réalité, parfois il y a des petites choses à changer pas forcément dans la convention mais les relations entre la MEL, la Ville et les Villes avoisinantes.

S'il n'y a pas de question (pas de demande), je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie parce que cela montre que le travail, qui a été fourni par les services et ceux des Villes, a permis de monter cette convention qui, comme je le disais, est unique et permet de fonctionner convenablement pour accueillir les gens du voyage. Le fait d'être en intercommunalité, c'est très important. Aujourd'hui vous avez pu constater que des emplacements occupés de façon illicite ont été évacués sur Halluin. Cette convention permet une cohérence entre les Villes. Je vous remercie à nouveau pour cette unanimité.

1.09 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2016, 2017, 2018 et 2019

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2016, 2017, 2018 et 2019. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

<i>Exercice 2016</i>	:	<i>180,60 €</i>
<i>Exercice 2017</i>	:	<i>488,40 €</i>
<i>Exercice 2018</i>	:	<i>317,20 €</i>
<i>Exercice 2019</i>	:	<i>133,08 €</i>
TOTAL	:	1 119,28 €

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOURVABLES

Exercices	Référence des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2016	Titre 972	Frais de restauration scolaire	42.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016	Titre 1057	Frais de restauration scolaire	63.00 €	
2016	Titre 908	Frais de restauration scolaire	75.60 €	
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	180.60 €	
2017	Titre 38	Frais de restauration scolaire	42.00 €	Combinaison infructueuse d'actes
2017	Titre 579	Frais de restauration scolaire	58.80 €	
2017	Titre 249	Frais de restauration scolaire	33.60 €	
2017	Titre 651	Frais de restauration scolaire	84.00 €	
2017	Titre 366	Frais de restauration scolaire	75.60 €	
2017	Titre 1077	Frais de restauration scolaire	57.20 €	
2017	Titre 486	Frais de restauration scolaire	29.40 €	
2017	Titre 154	Frais de restauration scolaire	71.40 €	
2017	Titre 990	Frais de restauration scolaire	36.40 €	
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	488.40 €	
2018	Titre 398	Frais de restauration scolaire	36.40 €	Combinaison infructueuse d'actes
2018	Titre 659	Frais de restauration scolaire	52.00 €	
2018	Titre 1008	Frais de restauration scolaire	52.00 €	
2018	Titre 125	Frais de restauration scolaire	57.20 €	
2018	Titre 435	Frais de restauration scolaire	36.40 €	
2018	Titre 20	Frais de restauration scolaire	36.40 €	
2018	Titre 323	Frais de restauration scolaire	46.80 €	
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	317.20 €	
2019	Titre 32	Frais de restauration scolaire	46.80 €	Combinaison infructueuse d'actes
2019	Titre 211	Frais de restauration scolaire	62.40 €	
2019	Titre 405	Frais de restauration scolaire	23.88 €	
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	133.08 €	
TOTAL GENERAL			1 119.28 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrecouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2019, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présente cette première délibération qui concerne uniquement des frais de restauration scolaire ; ce sont des impayés qui n'ont pas été recouverts.

M. le Comptable public du Trésor vous demande de les admettre en créances admises en non-valeur et de les imputer au budget. C'est une perte, bien entendu, d'un montant de 1.119,28 €.

Ce sont de faibles montants au cours des différents exercices. Néanmoins le Trésor Public s'acharne régulièrement à les recouvrer et souvent des familles disparaissent sans laisser d'adresse, ce qui génère beaucoup de difficultés pour recouvrer ces montants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Ce n'est pas le cas. Je porte donc aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.11 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE

Vu l'article L.2321-2 (alinéa 29) du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu l'article R 2321-2 du C.G.C.T modifié par Décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 précisant les cas de constitution d'une provision par la Collectivité et notamment le 1^{er} alinéa qui précise :

« Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru » ;

Vu la délibération en date du 7 février 2006 (n°07/02/2006/1) portant réforme de l'Instruction budgétaire et comptable M14 en matière de régime des provisions ;

Considérant que plusieurs procédures contentieuses sont engagées à l'encontre de la Ville de RONCQ auprès du Tribunal Administratif de Lille dans les domaines suivants :

- *Mise en œuvre d'une nouvelle organisation du Centre Musical Vansteenkiste ;*
- *Cessions d'espaces verts délaissés ;*
- *Refus d'installation de cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire communal ;*

Considérant que le montant total des sommes réclamées par l'ensemble de ces requérants est estimé à 100 K€ ;

Afin de respecter les obligations financières de prudence de la Commune mais sans prévaloir des suites qui seront réservées à ces différentes affaires ;

Il est proposé ce soir aux membres de l'Assemblée délibérante :

- *d'émettre un avis favorable sur la constitution d'une provision (semi-budgétaire) pour risque à hauteur de 100 K€ ;*
- *de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 68 (compte 6875) à la décision modificative n°2 relevant de l'exercice budgétaire 2019.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

J'ai inversé la DM n° 2 qui dépend principalement de la constitution d'une provision pour risque. Il faut savoir que, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la Commune, une provision doit être constituée à hauteur du montant estimé par la Commune de la charge qui pourrait résulter en fonction du risque financier encouru.

En fait, aujourd'hui nous avons 3 procédures contentieuses principales en cours devant le Tribunal Administratif de Lille :

- la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du Centre Musical Vansteenkiste ;
- la cession d'espaces verts délaissés ;
- le refus d'installation de cirques détenant des animaux sauvages sur le territoire communal.

Nous avons estimé ce montant de risque à 100.000 € et nous avons obligation de constituer cette provision, de la flécher sur un compte d'attente. Ce montant sera donc mandaté par le Trésorier Payeur et au fur et à mesure des besoins éventuels, cette provision sera utilisée. Au moment où ce risque sera éteint, en tout ou partie, cette somme sera réintégrée en produits dans les comptes de la Commune.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter concernant cette provision pour risque.

M. LE MAIRE –

Il s'agit vraiment d'une délibération technique qui a fait écho dans la presse. Franchement nous nous mettons en régularité et respectons l'article R 2321-2 ; c'est une procédure financière purement technique.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

La première question est de savoir, juste pour préciser, de quand datent les trois procédures parce qu'elles n'ont pas été entamées en même temps. Comme vous avez évoqué l'obligation de provisionner dès qu'il y a une première instance, je me posais la question de savoir de quand elles dataient.

M. LE MAIRE –

Je suis d'accord avec vous ; nous aurions dû le faire avant.

Vous connaissez l'une des procédures. Cette provision aurait dû être constituée bien avant, c'est une erreur technique que nous régularisons.

Nous avons des contentieux régulièrement, un peu plus actuellement, il est vrai. Mais cela ne nous empêche pas de voir positivement leur aboutissement.

M. WABANT –

Pourrait-on avoir le détail des chiffrages que vous avez réalisés par rapport aux trois procédures parce qu'elles ne comportent pas les mêmes risques ?

M. LE MAIRE –

Les procédures sont en cours actuellement ; on ne peut pas le préciser.

M. WABANT –

Mais vous chiffrez cette provision à 100.000 € par rapport aux risques potentiels.

M. BOSSUT –

Le risque principal, bien entendu, concerne la mise en œuvre de l'organisation du Centre Musical ; les deux autres sont vraiment à la marge et les provisions sont minimales.

On ne peut pas en donner le détail parce que cela relève de la confidentialité vis-à-vis des requérants (défense et professeurs de musique). Aujourd'hui un montant est estimé et je ne

rentre pas dans son détail parce que relevant du domaine confidentiel ; on ne peut pas le mettre sur la place publique.

M. LE MAIRE –

Vous savez que nous avons 28 contentieux. C'est une stratégie qui a été assumée par les syndicats : multiplier les contentieux pour attirer l'attention. C'est tout.

De notre côté, nous nous mettons en conformité avec la Loi.

Le principe est en quelque sorte celui d'une assurance. Quand on prend une assurance, ce n'est pas forcément pour avoir un accident.

M. WABANT –

Je me posais simplement la question du pourquoi aujourd'hui ?

Vous dites que c'est pour régulariser un oubli, dont acte, parce que toutes ces procédures ne datent pas des derniers mois.

M. LE MAIRE –

Il a été demandé aux services et au DGS de revoir toutes les procédures pour se mettre en adéquation. C'est ainsi que l'on constate parfois des petites failles et qu'il faut les régulariser.

Comme je l'ai dit aux professeurs de musique, je n'ai pas tendance à repousser les échéances parce qu'il y a des échéances électorales. Nous le faisons tout de suite parce que nous sommes honnêtes dans la procédure et dans la gestion financière de notre Commune.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Vous l'avez dit ; c'est purement technique.

Toutefois le mettre en délibération propre, c'est aussi stigmatiser, montrer : *il y a des choses, ce n'est pas bien, on le met en charges...* Certes ce sont des charges qui ne sont pas effectives. Libre à vous d'estimer le montant du risque qui peut très bien être réévalué à la hausse ou à la baisse en fonction des différentes procédures à venir.

M. LE MAIRE –

Nous n'avons rien à cacher !

M. ZAJDA –

Ce n'est pas cacher ; c'est parce que cette délibération nous est soumise.

M. LE MAIRE –

Je pense que c'est plutôt méritant de mettre en délibération ces dépenses imprévues et la Loi nous y oblige d'ailleurs.

Si nous l'avions inscrit dans le budget qui vous sera présenté prochainement, vous nous auriez demandé : qu'y a-t-il dans tout cela ?

Aujourd'hui nous sommes plutôt très honnêtes dans la procédure et dans sa mise en place.

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Nous ne contestons pas l'honnêteté de quoi que ce soit. Vous l'avez évoqué, nous nous posons simplement la question de l'opportunité.

Le fait de le faire maintenant, juste avant les élections et que cela puisse être un élément dans le débat électoral, ne nous paraît pas non plus une bonne pratique. Cela aurait pu être fait soit avant, soit après mais le faire justement maintenant nous paraît quand même un peu suspicieux.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT, ce n'est pas moi qui veux faire débat sur le sujet.

La presse le reprend ; j'aurais préféré que l'on reprenne d'autres éléments dans les délibérations. Aujourd'hui, nous ne voulions pas en faire un débat et c'est la raison pour laquelle nous avons répondu de suite à M. ZAJDA, quand il nous a sollicités, en précisant que c'était une délibération technique.

Aujourd'hui, pour avoir un débat, il faut être deux. Je pense que c'est vous aussi qui l'organisez.

M. BOSSUT –

C'est une charge dont nous allons délibérer au point suivant : dans la DM n° 2, c'est une charge qui s'impute sur le budget de l'année 2019. Comme je vous l'indiquais à l'instant, cette dépense sera mandatée ; le Trésorier Principal d'Halluin la mettra sur un compte d'attente.

Ces 100.000 € seront effectivement mandatés et placés sur un compte d'attente ; c'est donc une charge.

J'ajoute que c'est une délibération obligatoire qui aurait pu être présentée plus tôt. Cette obligation nous a été rappelée et nous devons nous y conformer. Ce n'est pas du tout dans un esprit de campagne électorale mais bien dans un esprit purement comptable : nous nous fions aux règles de la comptabilité publique. Mieux vaut tard que jamais et nous avons estimé qu'il fallait le présenter aujourd'hui pour apurer les comptes de l'année 2019 au 31 décembre ; on clôturera l'année avec le vote du compte administratif au printemps 2020.

M. LE MAIRE –

J'ajoute qu'on reviendra vers vous chaque fois que l'on gagnera une procédure pour revoir l'estimation de cette charge pour risque à la baisse.

M. ZAJDA –

Je voudrais aussi ajouter que c'est une charge et non pas une dépense. C'est un compte d'attente dans l'attente de l'aboutissement de la procédure.

M. BOSSUT –

Il s'agit néanmoins d'une dépense qui va en compte d'attente.

M. ZAJDA –

Cela vient diminuer le résultat provisoirement, qui sera réajusté ensuite. Mais là, nous sommes sur un débat comptable.

M. BOSSUT –

Cet argent peut rester sur ce compte éventuellement plusieurs années en fonction des procédures. Vous savez ce qu'il en est : Tribunal Administratif, recours, Cour d'Appel, Conseil d'Etat, etc.

M. ZAJDA –

Je voudrais juste préciser que s'il y a condamnation et paiement, c'est que la procédure était justifiée.

M. LE MAIRE –

Voyons l'aspect positif ; je pense qu'il n'y aura pas condamnation. Donc pas de problème.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq Avenir »

Il s'agit juste d'une mise en conformité avec la Loi ; c'est quand même regrettable de voter contre le fait de se mettre en conformité.

M. BOSSUT –

Si nous ne l'avions pas fait, le Préfet l'aurait inscrit d'office.

M. ZAJDA –

Il est sur le budget supplémentaire.

1.10 – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – Décision modificative n° 2 – Ajustements de crédits

Après nos décisions budgétaires des 4 février, 27 mai et 30 septembre 2019 (délibérations n°04/02/2019/12, n°27/05/2019/35 et n°30/09/2019/51) ayant trait respectivement au vote du Budget Primitif 2019 suivi du Budget Supplémentaire et de la Décision Modificative n°1, nous vous proposons ce soir d'examiner la Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire en cours.

Les deux sections (Fonctionnement et Investissement) s'équilibrent à zéro selon les mouvements budgétaires repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses -

Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 100 000 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	+ 100 000 €
TOTAL	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses -

Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles (ajustements des frais d'études et d'insertion en fonction des différents programmes de travaux en cours)	- 60 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (ajustements divers)	- 40 000 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours (ajustements divers)	+ 100 000 €
TOTAL	- €

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette Décision Modificative n°2.

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.

**La commission municipale plénière a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.**

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons.

M. BOSSUT –

C'est la dernière délibération concernant les ajustements de crédits pour l'exercice 2019.

Les deux sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à zéro sur les mouvements budgétaires que je vais vous présenter.

Comme on a modifié le budget à l'intérieur des chapitres, il y a obligation de passer devant le Conseil Municipal.

On diminue les charges à caractère général de 100.000 € justement pour abonder la dotation de provision pour risque de 100.000 €. Voilà pour la section de fonctionnement.

En dépenses d'investissement, il y avait un ajustement à opérer concernant les immobilisations en cours au niveau du Pôle La Source de 100.000 € et on a diminué les chapitres 20 et 21 respectivement de 60.000 € et 40.000 €.

Ce sont des ajustements de crédits sans dépenses supplémentaires puisque le budget est à zéro dans chaque section.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions sur cette DM n° 2 ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Il s'agit justement d'une opération comptable. Néanmoins comme c'est votre budget, nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie et porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions..... « Roncq Avenir »

1.12 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 (DOB)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que selon les dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 18, précise que ce débat s'établit sur la base d'une note de synthèse.

Ce document - joint en annexe - pour la préparation du budget primitif 2020 est soumis au Conseil Municipal pour discussion.

***La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que le Budget Primitif 2020 sera présenté au vote fin janvier mais, au préalable, il faut passer par un Débat d'Orientations Budgétaires avec un Rapport d'Orientations Budgétaires qui est soumis au Conseil Municipal et suivi d'un débat.

Ce DOB est le dernier du mandat sachant qu'il y a plusieurs particularités : une réforme de la fiscalité locale, la suppression de la taxe d'habitation, les élections municipales en mars 2020. On va faire un focus sur la réalisation des investissements 2014 à 2020 pour, ensuite, vous présenter nos propositions pour les orientations à venir sur le budget 2021.

Avant de vous présenter ces différentes propositions budgétaires, je vais vous rappeler le contexte économique national voire international concernant la préparation de ce budget et les conséquences au niveau des communes.

Si la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis l'année 2013 a compliqué fortement la construction budgétaire de bon nombre de communes, la réforme de la fiscalité locale avec la suppression totale de la taxe d'habitation (je viens de le dire) à l'horizon 2023 a inquiété fortement le bloc communal, notamment les Maires, en dépit de l'engagement du Gouvernement de compenser à l'euro près la perte de cette taxe ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Ce sera aussi l'occasion de retracer la période écoulée des exercices 2014 à 2018 voire 2019 (celui-ci n'étant pas encore terminé).

L'élaboration du budget s'est bâtie sur plusieurs paramètres ;

- d'abord le **taux de croissance**.

On a une hypothèse de croissance du PIB estimée, pour l'année 2020, à 1,3 % contre 1,4 % l'année dernière. Cette prévision de croissance tient compte de différents paramètres :

- un ralentissement du commerce mondial, des tensions économiques entre certains pays, Brexit, etc.
- le pouvoir d'achat devrait être proche de l'activité économique : + 1,2 %. Ce dynamisme s'explique d'abord par des mesures fiscales en faveur des ménages (suppression de la taxe d'habitation) mais également l'augmentation des revenus d'activité des ménages portée par un emploi plus dynamique.
- L'investissement des entreprises reste dynamique après une période de résilience en 2018 et 2019. Ce dynamisme s'explique au regard des réformes structurelles de soutien à l'investissement mises en place à cause des taux d'intérêt particulièrement bas. En 2019, le taux de croissance s'établit à 3,5 % contre 4 % en 2018 ; en 2020 il devrait être de l'ordre de 3,1 % dans un contexte de taux d'intérêt très bas.
- L'emploi total devrait encore croître fortement en 2019 : + 250.000 postes en moyenne annuelle. Cette tendance devrait malheureusement s'infléchir en 2020 en raison d'une baisse de croissance que l'on estime à 160.000 postes. Néanmoins le taux de chômage, dans la Région du Nord, reste élevé. Au 3^{ème} trimestre, au niveau national il est de 8,7 % alors que, dans la zone Euro, il est compris entre 3 et 5 %.

- **Le taux prévisionnel d'inflation** participe de la prévision des recettes de TVA et des dépenses indexées (pour les pensions de moins de 2000 €). L'hypothèse d'inflation retenue pour l'année 2020 est de 1 % et estimée également à 1 % en 2019.

- **Les taux d'intérêt** permettent d'évaluer la charge de la dette de l'Etat. Les hypothèses relatives aux taux courts sont le maintien des taux négatifs. Aujourd'hui l'Etat emprunte à des taux négatifs ce que ne peut pas faire une collectivité locale, je le précise. Il y aura une légère remontée des taux longs ; par contre nous sommes quand même à 0,5 % en dessous du taux prévisionnel d'inflation.

- **La masse salariale** détermine les évolutions de certains prélèvements obligatoires.

Enfin le **Projet de Loi de Finances 2020** prévoit un déficit public de – 2,2 % du PIB.

Il faut savoir que la Loi de Finances 2020 sera votée définitivement jeudi prochain par l'Assemblée Nationale. A ce moment-là, nous aurons tous les éléments concrets sur les hypothèses qui ont été émises au niveau de la fiscalité locale et du budget de l'Etat.

Vous avez sous les yeux la trajectoire de réduction du solde public. De -2,8 en 2017 on l'estime à – 2,2 % en 2020.

Le poids de la dépense publique, hors crédits d'impôts, dans le PIB est ramené de 54 % à 53 %.

De la même manière, l'endettement décroît en 2020. Après avoir atteint 98,8 % du PIB en 2018 on l'estime à 98,7 % en 2020.

Les principales mesures issues du Projet de Loi de Finances 2020 concernant les collectivités.

- **La suppression de la taxe d'habitation** sur les résidences principales.

Puisque les logements vacants et les résidences secondaires seront toujours soumis à la TH.

- **Modalités de révision des valeurs locatives.**
- **L'augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités.**
- **L'instauration d'exonérations d'impôts** (nous ne sommes pas concernés) pour les petits commerces dans des zones rurales.

La **suppression de la TH** se traduira donc par une refonte de la fiscalité avec une compensation à l'euro près. Comment va-t-elle se traduire ?

- nous allons bénéficier de la taxe foncière sur le foncier bâti du Département qui va s'ajouter au foncier bâti de la Commune ; on va donc additionner les taux.
- Les communes qui seront surcompensées verseront au pot commun. Les communes sous-compensées obtiendront un delta qui compensera le manque à gagner.

La Commune de Roncq est sous-compensée et, d'après nos estimations, c'est estimé à plus ou moins 600.000 €. Un Coefficient Correcteur ou « coco » s'appliquera et permettra de compenser les communes positivement ou négativement en fonction de la valeur du produit de la taxe foncière sur le bâti des Départements.

Les **concours financiers de l'Etat** montrent une progression de 600 M€ pour l'année 2020 sachant que la *Dotation Globale de Fonctionnement* des communes et des départements demeure stable.

La *Dotation de Solidarité Urbaine* ; je n'y reviens pas puisqu'elle a été supprimée pour la Commune de Roncq.

Les *dotations de soutien à l'investissement local* concernent également le Fonds de compensation de la TVA, qui augmente de 351 M€. Etais prévu un remboursement automatique de la TVA pour les collectivités mais cette réforme, pour des raisons techniques, est reportée d'un an à savoir que, chaque année, la Commune doit fournir les états de ses investissements pour bénéficier d'un remboursement de TVA.

La Commune de Roncq, au niveau de sa TVA, est remboursée l'année N+1 et non pas N+2 puisqu'il y a 7/8 ans nous avons soutenu le Plan investissements lancé par le Gouvernement. Nous nous étions engagés à maintenir nos investissements par rapport aux 3 années précédentes à valeur identique à l'année de la réforme. Les communes qui s'engageaient bénéficiaient d'un remboursement anticipé de TVA pour une durée pérenne. C'est le cas de la Commune de Roncq qui perçoit le remboursement de la TVA une année plus tôt qu'un nombre important d'autres communes.

On peut relever la poursuite du programme de suppression des micro-taxes à faible rendement. Nous sommes très peu concernés.

La revalorisation des valeurs locatives de la taxe foncière d'abord et des valeurs locatives cadastrales qui vont augmenter de 0,9 % pour l'année 2020. Une modification a été faite au Parlement ; c'était contre l'avis du Gouvernement mais le Parlement a voté cette revalorisation pour qu'on s'aligne au moins au niveau de l'inflation.

La réforme des valeurs locatives va s'échelonner de 2023 à 2025 : la taxe sur le foncier bâti est basée sur une valeur locative qui date de 1970. Cette revalorisation est à l'étude pour une application en 2026.

C'est ce qui est dit mais on ne peut pas prévoir ce qui se passera en 2026 après des élections en 2022, etc. Toutefois, sur le principe, c'est ainsi que cela se passera.

Ce sera ensuite aux communes qui percevront des valeurs locatives majorées, de regarder au niveau de leur produit fiscal si elles veulent avoir un produit fiscal identique, c'est une diminution du taux. C'est le choix de chacune mais ce ne sera pas, comme on l'a dit, pour le mandat prochain mais le suivant.

Vous avez sous les yeux une **analyse rétrospective détaillée** des comptes administratifs de 2014 à 2018.

On peut relever que les **produits de gestion** ont fortement diminué entre 2014 et 2018.

Il y a quand même eu un amortissement de cette baisse grâce aux produits des contributions directes liées aux nouvelles constructions mais surtout à une augmentation de l'activité économique (implantation d'entreprises) qui a permis de compenser cette baisse. Il faut savoir que la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, a baissé sur la durée du mandat actuel ; on a une perte cumulée de 4,6 M€.

On a réussi à la maîtriser par une meilleure maîtrise de nos **dépenses de fonctionnement** : charges de personnel, charges à caractère général, subventions, etc. Une analyse complète a été entamée pour rester avec un excédent brut de fonctionnement et une capacité d'auto-financement disponible identiques aux années précédentes voire plus.

2018 est une année un peu spéciale puisqu'il y a eu des produits de cession de patrimoine, ce qui a augmenté la valeur de cette capacité d'autofinancement.

Malgré cela, on peut se réjouir du bon maintien de l'autofinancement. C'est important pour les générations futures et pour les investissements qui seront programmés dans les années à venir.

Sans rentrer dans le détail, je signale que les charges de personnel ont baissé de 1,8 %, les charges à caractère général de 0,5 % et les charges de gestion ont baissé d'environ 655.000 €.

Concernant les **produits des impôts et taxes**, je l'ai dit, ceux-ci ont évolué entre 2014 et 2018 de 1,8 % et comprennent la fiscalité des ménages, la fiscalité reversée par la MEL (attribution de compensation) ainsi que les impôts indirects.

Un point sur lequel je me permets de m'arrêter : **les droits de mutation**.

La Commune de Roncq a une attractivité très forte avec des mutations d'immeubles, des ventes d'immeubles en constante augmentation. En 2014, ils se sont élevés à 460.121 € et un réalisé 2018 de 659.130 €. Au budget primitif 2020, on fera une proposition à 600.000 € en restant raisonnables. Mais cela démontre, je le répète, l'attractivité de la Commune.

Je ne reviens pas sur le tableau des dotations, participations avec une perte cumulée sur le mandat de la DGF de 4,636 M€.

Le tableau suivant porte sur l'évolution des recettes dans **les produits des services**. Concessions cimetières, redevances, services périscolaires, restauration scolaire. Les recettes sont à peu près stables entre 881 et 925.000 € entre 2014 et 2018.

Un récapitulatif vous est maintenant présenté sur les **soldes intermédiaires de gestion**. Je n'y reviens pas.

Nous passons maintenant aux différents **investissement de 2014 à 2019**.

Le montant des dépenses d'équipement est de l'ordre de 21 M€ et si l'on rajoute ce qui sera voté en janvier prochain, le total avoisinera les 23,5 M€.

Ces investissements portent principalement sur les travaux dans les écoles (5 M€), l'annexe Mairie (1,2 M€ sur le mandat), La Source (6,2 M€), la vidéo-protection (près de 800.000 €), des enfouissements de réseaux (plus de 700.000 €), le terrain synthétique (près de 1M€), l'aménagement des allées du parc Vansteenkiste (340.000 €), des travaux d'éclairage public (plus de 800.000 €).

Soit un total d'investissements forts de 19 M€ + 2,5 M€ de divers pour un total de 21 M€ auxquels s'ajoutera ce qui sera présenté dans le DOB 2020 : 2,5 M€ d'investissement. On avoisinera les 213,5 M€ pour le mandat.

Evolution prévisionnelle des recettes

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020, nous avons fait une légère projection sur 2021 mais il faut s'arrêter à 2020.

On reste sur des montants stables par rapport à l'exercice 2019 ; je m'en explique. On a repris le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire, les deux décisions modificatives, l'exercice 2019 n'est pas terminé, il y aura encore des mandatements en recettes et dépenses mais on a déjà une vision que l'on peut apprécier au niveau de nos comptes :

- la fiscalité directe n'augmente pas sensiblement,
- une baisse au niveau des autres impôts et taxes,
- comme au niveau de la DGF.

Même si la Dotation Forfaitaire reste stable, on est écrété au niveau de certains montants. C'est la raison pour laquelle il y a une baisse de DGF.

Concernant la **taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti**, on a le pouvoir aujourd'hui de modifier les taux de foncier bâti et non bâti ; la taxe d'habitation est gelée par la Loi de Finances pour 2020. Pourquoi est-ce gelé ?

Parce que ce taux servira de base pour le calcul des compensations au niveau des communes par le jeu de la taxe foncière.

Concernant les autres taux, on proposera au Conseil Municipal qui se tiendra fin janvier le maintien des taux actuels, donc pas d'augmentation de ces taux comme nous nous y étions engagés depuis le début du mandat et comme nous l'avons pratiqué depuis 2001.

Je l'ai indiqué tout à l'heure, une révision des valeurs locatives cadastrales de 0,9 % pour tenir compte de l'inflation.

A ce jour, la Ville compte 5508 foyers qui sont soumis à la taxe d'habitation pour résidence principale. Avant la réforme portant suppression de cette taxe, 694 foyers en étaient déjà exonérés pour des conditions de revenus et autres ; ces derniers rentrent dans l'assiette totale des exonérations.

En 2020 le nombre total des foyers exonérés de la taxe d'habitation sur la Commune de Roncq est estimé à plus ou moins 77 % ; les 23 % restants seront exonérés de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et suppression totale pour tous les foyers en 2023. A partir de cette date, les communes récupèrent la totalité de la taxe foncière bâti du Département pour compenser cette perte de taxe d'habitation avec le coefficient correcteur qui vous a été présenté. La sous-compensation, comme je l'ai indiqué, est estimée à plus ou moins 600.000 € ;

2019 a été la première année de l'instauration de la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** qui est estimée à plus ou moins 180.000 € pour le budget 2020.

La **participation de la CAF** est estimée par le service gestionnaire à 300.000 €.

Le Contrat Enfance Jeunesse fera l'objet d'un renouvellement en 2020 et la participation y afférente sera donc versée en 2021. Ainsi donc en 2020 nous recevrons un montant inférieur qui sera rattrapé en 2021.

Les **produits des services** sont estimés à 980.000 € pour le budget 2020 et comprennent les recettes de cantines, centres aérés, activités périscolaires, les entrées piscine, etc.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les prévisions de dépenses se basent sur l'exercice 2019 et permettent d'ajuster à la marge les crédits en cours de l'exercice budgétaire. Le delta entre BP 2019 et BP 2020 est

sensiblement à la hausse mais, comparées à l'ensemble des crédits votés pour l'année N-1, les dépenses sont contenues au même niveau.

Comme vous pouvez le constater sur le slide projeté, les charges de personnel restent contenues à 7,3 M€, comme les charges à caractère général, les subventions, subventions aux écoles privées et autres charges.

Les **charges de gestion** tournent à 14,295 M€ pour la présentation du budget 2020.

➤ Les **charges de personnel** font l'objet d'une présentation détaillée conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015. Elle reprend la structure des effectifs par catégorie ainsi que l'évolution des effectifs.

Nous avons à ce jour 210 agents municipaux

50 % des agents de catégorie A sont des femmes

45 % pour des postes de catégorie B

71 % pour des emplois de catégorie C

Le slide suivant porte sur leur répartition par âge et par sexe.

On constate qu'au cours des prochaines années, la Ville va se trouver confrontée à des départs en retraite notamment pour les tranches qui se situent entre 60-64 ans et 55-59 ans. La question va se poser de leur renouvellement, de la mutualisation de moyens, de l'externalisation ou de la création de nouveaux métiers. Les élus du prochain mandat auront une réflexion approfondie à mener sur le sujet.

Vous avez sous les moyens l'évolution des charges de personnel de 2014 jusqu'à un prévisionnel 2022.

2021 et 2022, c'est à la marge parce que nous y avons lissé les départs en retraite sans projets d'embauches, en compensation, puisque c'est en réflexion.

Les dépenses de personnel s'élèvent pour l'année 2018 à 6,8 M€ ce qui représente 43 % des dépenses de fonctionnement pour 48 % en 2017. Il faut savoir que la moyenne de la strate des communes de 10 à 20.000 habitants est supérieure à 50 %. Notre indice est donc beaucoup plus faible.

Ces chiffres incluent l'application du protocole PPCR (Parcours professionnel carrières rémunérations) qui a été suspendu par l'Etat en 2018 ; il n'y a eu revalorisation des indices.

Quatre agents ont fait valoir leurs droits à la retraite et leurs départs n'ont pas été compensés par de nouveaux recrutements. Comme je l'ai déjà dit : chaque départ fait l'objet

d'une réflexion pour s'interroger sur le bon fonctionnement des services, l'organisation et les missions ainsi que sur celui du service public.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2020 dans la masse salariale tiennent compte de ce protocole, du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui correspond à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux avancements d'échelon, de grade des agents titulaires.

Les élections municipales de mars 2020 vont occasionner une augmentation des dépenses de personnel notamment par la mise en place et la tenue des bureaux de vote. Ce sera à la marge mais il faudra quand même en tenir compte.

Enfin, les dépenses de personnel de l'exercice 2018 sont reprises sous forme de camembert qui détaille tous les éléments de rémunération.

Enfin, au regard du tableau de **l'évolution des effectifs de 2014 à 2022**, les chiffres sont stables : de 204 agents en 2017 on passe à 210 en 2018. Certaines équipes ont été renforcées, notamment le Guichet unique, la Direction du Patrimoine/Urbanisme et l'Ecole de Musique ; un apprenti supplémentaire a été recruté.

Les effectifs de la Police Municipale ont également été renforcés avec le recrutement de 3 gardiens de police municipale et 1 ASVP.

Les effectifs prévisionnels de 2020 à 2022 devraient diminuer avec le départ en retraite d'agents en congé de longue durée. Ces agents, en arrêt pour maladie, ont été remplacés depuis de nombreuses années. A horizon 2021, devrait se profiler une vague de départs à la retraite d'agents ayant des compétences spécifiques pour certains. On devra s'interroger sur leur mode remplacement et sur la façon d'organiser les services.

La Ville s'efforcera de poursuivre ses objectifs de maîtrise des effectifs en optimisant le fonctionnement de ses services notamment, comme nous le disons à chaque fois, par la mutualisation de moyens en interne mais également en collaboration avec d'autres collectivités.

➤ **Les charges à caractère général** concernent principalement des dépenses de fluides pour 700.000 €.

Les dépenses liées au scolaire à plus de 1 M€ dont 800.000 € pour les activités extra-scolaires.

Les dépenses relevant du secteur de la restauration	600.000 €
L'entretien du patrimoine des bâtiments communaux.....	650.000 €

La gestion des espaces publics.....	600.000 €
Les activités liées aux fêtes et cérémonies.....	200.000 €
Les activités culturelles	70.000 €
Les dépenses liées aux activités sportives.....	100.000 €
Les dépenses d'ordre informatique, en forte croissance notamment en raison de l'installation du portail famille, numérisation et informatisation des services au public...	250.000 €

Ces seules dépenses représentent 80 % de l'enveloppe globale ; tout le reste étant à la marge.

➤ **Les autres charges de gestion courante** restent stables à 1,8 M€.

Ces charges intègrent :

- les indemnités des élus qui sont à la baisse
- la participation obligatoire aux dépenses des écoles privées
- le mandatement dédié à la Petite Enfance
- la subvention au CCAS
- les subventions aux associations
- ainsi que diverses charges notamment l'enveloppe intercommunale pour les écoles.

Concernant les associations, de nouvelles conventions vont être signées puisqu'elles arrivent à échéance fin 2020. Il faut rappeler que pour les associations il n'y a pas que les subventions votées d'un point de vue financier, cela concerne également l'entretien et la réparation de l'ensemble des locaux et des matériels, la prise en charge des fluides, le nettoyage des locaux et le prêt de matériels. Cette valorisation est estimée aujourd'hui à plus ou moins 1 M€ et pèse dans les finances de la Commune.

A partir de janvier 2020, ces éléments financiers concernant notamment la valorisation en nature, seront mis en ligne sur le portail de la Ville. C'est obligatoire et ces éléments financiers sont repris chaque année dans le compte administratif.

➤ **Les charges financières** ; ce sont les intérêts des emprunts.

Comme vous pouvez le voir à l'écran, 45.000 € en prévisions 2020 et, à horizon 2024, dernière échéance du capital à rembourser d'un montant prévisionnel de 8.000 €.

S'il n'y a pas de nouvel emprunt à horizon 2023, la Ville sera totalement désendettée sachant que, pour les prochains investissements, on devra certainement faire appel à l'emprunt pour abonder ces dépenses.

On note une baisse de notre **capacité brute d'autofinancement** mais elle demeure tout à fait honorable puisqu'elle permet le remboursement du capital de la dette et d'honorer les nouveaux investissements.

Dans le récapitulatif, on trouve la synthèse des dépenses 2019 et 2020 :	<u>2020</u>
Produits de gestion	16 M€
Charges de gestion.....	14,3 M€
Avec un excédent brut de fonctionnement	1,6 M€
Et une capacité disponible de financement de	1 M€

Ce qui reste raisonnable et très appréciable au niveau de nos investissements.

Structure de la dette de la Ville

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 sera de 2,4 M€ soit une dette par habitant de 211 € contre 864 €/habitant pour la moyenne de la strate au compte administratif 2018.

La Ville détient 7 emprunts dont 5 à taux fixe et 2 à taux variable. Au niveau de la Charte Gissler (qui permet d'apprécier la toxicité des emprunts), nous sommes dans une marge très faible de toxicité puisque nos emprunts relèvent de la structure 1 zone A.

Nous avons également quelques emprunts garantis : AFTE, HLM Notre Logis, HLM Logiciel pour un montant de 784.000 € à la date du 31 décembre 2019.

Plan Pluriannuel d'Investissement concernant les travaux d'investissement proposés pour le budget 2020 :

- Frais d'études et d'insertion 150.000 €

ce qui permettra de travailler sur les nouveaux projets : restauration, aménagement Ecole de Musique, équipements sportifs, etc. En 2020 le prochain Conseil Municipal s'attellera à ces études pour développer les projets d'investissement dans les futures années.

- Travaux de rénovation dans les écoles publiques ± 500.000 €

Marie-Curie, Brel, Neruda.

- Travaux dans les autres bâtiments..... env. 400.000 €

Accessibilité, renforcement « Alerte attentat », rafraîchissement de bureaux à côté de La Source, travaux divers.

- Contrats d'exploitation..... 200.000 €

chauffage, éclairage public, piscine.

- Autres investissements 750.000 €

Enfouissement des réseaux, réfection du terrain de tennis au Bois-Leurent, toilettage des allées du parc Desmettre, installation panneau lumineux, bornes numériques, vidéo-surveillance

- Aménagement des espaces publics.....	100.000 €
Cimetière, aménagement extérieur de La Source, installation de bancs, plantations d'arbres, nouvelle clôture parc canin	
- Equipements informatiques.....	177.000 €
Nouveau serveur, remplacements logiciels et matériels informatiques	
- Investissements divers.....	250.000 €
Renouvellement matériels, remplacement de véhicules, bornes amovibles Eglise Saint-Roch et La Source, radars pédagogiques, création de nouveaux tracés	
- Dépenses imprévues	100.000 €
que nous avons laissés.	

Aujourd'hui c'est un montant d'investissements proposés pour 2020 de plus de 2,5 M€ ;
Tous ces montants seront affinés au moment du vote du budget primitif fin janvier et présentés au cours de la Commission plénière quelques semaines auparavant pour arrêter les dispositions du budget primitif 2020 sachant que le compte administratif sera voté au printemps 2020 et, en fonction de l'excédent, une affectation sera fléchée ou sur les investissements, ou sur du fonctionnement, ou mise en réserve pour faire face aux investissements des années futures.

Quant au **financement de ces investissements**, on part sur les éléments suivants :

- Un fonds de compensation de TVA estimé aujourd'hui à 1 M€ ;
- Un autofinancement prévisionnel de 1,5 M€ dont 700.000 € de recettes d'amortissement qui sont générées par les investissements ;
- Des subventions d'équipements vraiment à la marge ;
- Le budget primitif 2020 sera équilibré par un emprunt d'équilibre qui sera, en tout ou partie, annulé au moment du vote du compte administratif.

Nos ressources propres nous permettent de couvrir l'ensemble du remboursement du capital de la dette soit 527.000 €.

La présentation de ce DOB est ainsi terminée. Je tiens à remercier l'ensemble des services et tous les élus qui ont concouru à l'élaboration de ce DOB.

Pour ma part, ce soir, je ne suis qu'un porte-parole éphémère ; le budget, c'est un travail collectif et c'est une réussite collective de l'ensemble des acteurs ronquois quels qu'ils soient.

Je remercie Catherine SERAFINI, Tiffany BERNARD, Valérie SCHROEYERS, Christophe DUMONT, Marjorie VAN ENDE qui a mis en œuvre ces slides avec beaucoup d'intérêt et d'animation, sous la direction de François VERHEECKEN, Directeur Général des Services.

C'est important parce que c'est un projet collectif qui permet la réussite des années futures, qui pour la Commune, dans le cadre de la promotion de ses investissements tout au long de cette mandature qui, je le rappelle, à horizon 2020, sont estimés à plus de 23,5 M€, cela repose sur une gestion rigoureuse des deniers publics tout en évitant d'emprunter uniquement pour notre confort puisque les contribuables ronquois ne nous ont pas accordé un chèque en blanc mais nous ont demandé de gérer avec beaucoup de parcimonie et avec beaucoup de rigueur.

Nous pouvons être fiers de nos réalisations ; cela démontre notre savoir-faire.

Cela ne veut pas dire qu'il faut s'asseoir sur ce qui a été fait et ne regarder que le passé parce que, forcément, croire quand rien ne change, ouvrir en pensant qu'hier c'était mieux, c'est se fermer, c'est se renfermer. Il faut savoir se remettre en cause. Et ce n'est pas parce que c'est difficile qu'on ne le fait pas mais c'est parce qu'on ne le fait pas que c'est difficile.

Je voudrais reprendre la citation de Confucius : *l'expérience est une lanterne qui n'éclairera jamais que le chemin parcouru.*

Les réponses de demain devront être multiples, diverses, porteuses de solidarité envers toutes les populations, de renforcer notre mutualisation avec les territoires qui nous entourent pour, justement, un mieux-vivre ensemble.

En cette période de Noël, je dirai que le meilleur est à venir et je voudrais terminer en vous indiquant que la Commune de Roncq, dans un classement au niveau de son attractivité qui a été élaboré par ODIS Association, qui le pratique depuis une vingtaine d'années, est montée sur le podium en obtenant la Médaille de bronze sur 66 communes de 10 à 20.000 habitants des Hauts-de-France.

Toutes les communes des Hauts-de-France ont été passées au crible : compte administratif, bilan, dette, investissements, taux d'investissement par rapport à la population. Et la Commune de Roncq a été classée 3^{ème} et il ne lui reste donc plus que deux marches à gravir pour atteindre le haut du podium.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT, d'avoir éclairé nos lanternes avec cette synthèse sur les finances publiques. Je ne voulais pas en faire la pub mais vous l'avez abordé : la 3^{ème} place de la Ville de Roncq et on ne peut que faire mieux. Je sais que ce travail s'est fait aussi sous votre impulsion et je tiens à vous en remercier. En outre, je m'associe à vos remerciements à l'ensemble des services et aux élus.

Comme vous l'avez dit et pour résumer tout ce qui a été dit : notre Ville est vertueuse aussi bien dans la gestion de son emprunt, dans son fonctionnement en équilibre, dans sa gestion du fonctionnement qui est en-deçà des perspectives d'une strate identique et des investissements qui ont été toujours respectés, pendant ce mandat, et maintenus à hauteur de 23 M€ ; c'est quand même conséquent.

Je tiens vraiment à saluer l'ensemble des services et, comme vous l'avez dit, on peut regarder l'avenir sereinement et continuer à se projeter avec des hypothèses fortes et un bilan financier vertueux qui nous permet d'aller plus loin dans nos ambitions.

J'ouvre le débat.

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez souligné le travail collectif. Je ne doute pas de la coopération entre les différents services de la Ville et de la majorité puisque vous avez pu faire de belles projections. Comme d'habitude, nous n'avons pas pu y participer. Ce n'est pourtant pas faute de le demander régulièrement.

Vous allez me répondre : *il y a le débat d'orientations budgétaires...* Mais dans ce débat d'orientations budgétaires, énormément d'éléments sont déjà établis. On ne va donc pas se voiler la face ; c'est simplement parce que c'est une obligation d'avoir ce débat.

Vous avez également souligné la 3^{ème} place de notre Ville au niveau de l'attraction avec l'espoir de pouvoir monter encore des marches. Mais il ne faut pas non plus les descendre en étant trop fermes au niveau budgétaire parce qu'on aurait alors moins d'attraction en termes de services publics, de besoins de la population.

Ce sont des sujets dont on a déjà discuté.

J'ai remarqué un autre point ; je me souviens du débat d'il y a six ans au cours duquel vous présentiez le DOB par rapport à la nouvelle mandature et vous étiez tout à fait dans la

posture : *attention, on doit être prudent, on ne sait pas ce que seront les prochaines élections...* Aujourd'hui, pas du tout, c'est vraiment une continuité soutenue... Vous êtes sûrs de votre fait ; on verra bien dans quelques mois.

Par contre, dans les différentes projections que vous avez faites, vous ne parlez pas de certaines choses que vous souhaitez faire puisqu'un certain nombre de ventes de terrains sont prévues, notamment Guy-Drut, et ce n'est pas présenté dans votre budget. Mais il est vrai que ce n'est peut-être pas très entendable à quelques mois des élections.

Je reprends vos propos par rapport à Pergaud. *Les gens ne pouvaient pas comprendre si on avait parlé de la fermeture de Pergaud en amont.* On est à peu près sur le même principe.

J'ai remarqué aussi que vous avez évité d'expliquer pourquoi il y a une baisse des subventions de 100.000 € hors écoles. Déjà en Commission, le sujet a été très flou et je n'ai jamais eu de réponse.

Ce soir, j'aurai peut-être une explication un peu plus importante ?

Nous n'allons pas faire que des critiques.

Nous, nous essayons également de faire des propositions.

On tourne sur des points, notamment écologiques, à savoir que sur chacun des travaux effectués dans la Commune, le souhait de notre groupe c'est de se projeter et de se dire que l'on ne voudrait plus de consommation de fluides, mais plutôt des fluides en neutre ou en positif (je n'ai plus le terme exact en tête) c'est-à-dire créer de l'énergie plutôt que d'en consommer.

Je prends l'exemple de La Source : plein sud, les panneaux solaires pouvaient peut-être apporter quelque chose. Certes, c'est un coût, je le conçois. Il faut quelques années pour le rentabiliser ; c'était peut-être 10 ou 20 % de travaux en plus mais c'était 10 ou 20 % qu'on aurait peut-être pu faire en emprunt pour le projeter et dire : *on ne consomme plus d'énergie sur ce lieu-là !*

A chaque fois que des travaux sont à faire, je pense qu'il faut se projeter en termes de consommation d'électricité, de récupération d'eau et autres.

Autre point dont on a déjà débattu, dans les différents porte-à-porte que j'ai faits, les gens en ont marre de la construction à tout-va sur Roncq. Certes, c'est de l'attractivité mais les gens veulent garder encore un peu « la ville à la campagne »

Si on veut atteindre nos objectifs de logements sociaux (j'ai déjà évoqué le sujet), c'était d'acheter des logements existants plutôt que de toujours construire et de devoir construire encore pour essayer d'atteindre le taux qui nous est imposé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Je constate que la campagne électorale a commencé. C'est une belle présentation.

Pour La Source, je tiens à vous dire que l'étude des panneaux solaires a été faite. Il fallait attendre 25 ans avant d'en avoir le retour. Je peux vous dire que ce soient panneaux solaires ou récupération d'eau, nous examinons toutes les possibilités depuis des années. Vous avez pu le voir sur différents dispositifs.

Nous n'avons pas attendu votre groupe pour réfléchir au problème environnemental et au respect de notre patrimoine ; je tiens à saluer l'ensemble des services qui y contribuent. J'aurais pu rappeler ce qui a été fait à Neruda avec une chaudière à granulés qui nous permet de faire des économies. Voyez que nous sommes sur le sujet depuis des années.

Vous parlez de l'habitat mais je redis que l'on n'a pas à construire sur des terres agricoles ; on construit intelligemment.

Faites le calcul par rapport à l'achat de maisons existantes pour en faire du logement social... Je pense que notre budget serait fortement impacté par cette stratégie mais c'est la vôtre et je la respecte.

Je pense que l'on travaille intelligemment sur le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Si vous faites du porte-à-porte, moi aussi j'entends des gens qui sont assez contents de vivre à Roncq et du bien-vivre à Roncq.

Aujourd'hui, l'objet n'est pas de cacher ou de ne pas cacher, c'est de dire les choses correctement. Qu'il s'agisse d'espaces comme Guy-Drut ou autres, une réflexion est menée chaque année sur l'ensemble de notre patrimoine et sur le foncier qui nous appartient.

Au-delà il y a aussi une réflexion sur le patrimoine bâti et le patrimoine sportif qui devra aussi impacter le prochain mandat parce qu'il y a des choses à faire. Si on examine le Plan patrimoine, il y a encore beaucoup de réalisations à faire et c'est un coût important par rapport au budget. Et là aussi il y aura réflexion.

On connaît vos positions par rapport à Pergaud pour faire des économies.

Mais je pense que ces « économies » auraient coûté plus cher que l'investissement que nous avons fait dans nos écoles.

Aujourd'hui nos finances se portent très bien et, si demain la prochaine mandature nous permet de poursuivre dans cette optique, nous la maintiendrons afin de garder ce cadre de vie et faire en sorte que Roncq respecte ses engagements tout en respectant la population.
Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je reviens sur certains points que vous avez évoqués, Monsieur ZAJDA.

Concernant la présentation du DOB 2020, certaines ventes de patrimoine n'ont pas été valorisées volontairement parce que c'est à l'étude et elles ne se réaliseront peut-être pas sur 2020. Nous n'allons donc pas anticiper.

Quand on inscrit une vente de patrimoine dans un budget, il faut obligatoirement qu'une promesse de vente soit actée sinon ce n'est pas recevable. C'est la raison pour laquelle nous ne les avons pas indiquées. Il faut également laisser au prochain Conseil Municipal, qui sera installé au mois de mars, faire ses propositions, lancer les études, réfléchir au devenir de Roncq demain.

Je pense important de faire une pause à un moment.

Quant aux subventions aux associations, il est vrai qu'il y a une diminution de 100.000 € dans la présentation du DOB, je vais être assez délicat pour annoncer le montant : il y a une enveloppe prévisionnelle pour le CCAS de 200.000 € en baisse par rapport au budget 2019. La structure du CCAS continue à avoir son enveloppe globale, à fonctionner avec les mêmes valeurs que les années précédentes. Toutefois comme le CCAS a un excédent de trésorerie, on a inscrit au budget 2020 une subvention en diminution d'environ 75.000 €.

Ce n'est pas une baisse de subvention pour le CCAS mais simplement une question de trésorerie – premier point.

Deuxième point – Kaléide : on était à 721.000 € en 2019 et, aujourd'hui, sur l'orientation 2020 on se base sur 700.000 €.

Soit 100.000 € sur le chapitre Autres subventions. Voilà l'explication technique sur cette question.

Par contre, concernant l'ossature du budget primitif 2020, il faut savoir souffler. On ne peut pas non plus demander régulièrement aux services d'être au taquet. Il faut savoir se poser,

regarder nos orientations futures pour les investissements, voir ce que la population attend...
C'est la raison pour laquelle le budget 2020 est un budget de transition.

Cela se passe ainsi dans beaucoup de communes.

Rien n'empêche, par la suite, un Conseil Municipal futur, après les élections, d'amender, de corriger en fonction des règles comptables, des règles budgétaires et des règles de rigueur.

Voilà et je pense qu'aujourd'hui on est très satisfait de la réalisation de ce mandat.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur TELLIER puis Monsieur ZAJDA.

M. TELLIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Une remarque parce que je ne voudrais pas que Monsieur ZAJDA soit un peu frustré. Il parle de ce Conseil avec quelques regrets. On peut toujours dire : *On ne m'écoute pas... Ils sont vilains... Ils ne veulent pas de moi dans le DOB... etc.*

Je pense qu'une autre formule consister à dire : *je me balade dans la Ville, je vois, je regarde et j'en tire les conséquences.*

Et pas besoin d'être dans la majorité ; on peut très bien émettre des propositions. Par exemple, aujourd'hui on a un très bel équipement qui fonctionne très bien, qui s'appelle La Source.

Quelle est sa valeur budgétaire ?

Pas besoin d'être dans la majorité pour cela.

On a besoin d'être usager du site et de faire des propositions.

J'aimerais les connaître : quelles sont vos propositions pour le développement culturel de La Source, par exemple ?

C'est un vrai débat politique et ce n'est pas toujours être devant un mur des lamentations.

Et pour filer la métaphore sur les murs : c'est au pied du mur qu'on voit le maçon.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Pour une fois vous nous avez écoutés puisque La Source, même si elle n'est pas à l'endroit que nous souhaitions, c'était dans notre programme.

M. LE MAIRE –

Je ne suis pas sûr que c'était le même programme.

M. ZAJDA –

Ce n'était pas La Source mais...

M. LE MAIRE –

Ce n'était effectivement pas la Source. Nous n'allons pas faire un retour en arrière mais je ne suis pas sûr qu'on aurait les mêmes finances aujourd'hui.

M. ZAJDA –

Ecoutez, ce sont les choix politiques de chacun.

M. LE MAIRE –

Ce sont de très bons choix que nous avons eus ; merci.

M. ZAJDA –

Juste pour reprendre les propos de M. BOSSUT qui disait que l'on ne peut pas mettre des chiffres dans le budget pour les ventes de terrains qui ne sont pas encore faites. Je suis d'accord.

Mais nous sommes dans le DOB et non pas dans le budget. On peut donc faire des projections de montants estimatifs.

Deuxième point pour reprendre vos propos, Monsieur le Maire, concernant entre autres les panneaux solaires : 25 ans pour investir. Certes je reprends vos propos par rapport aux emprunts : on ne va pas mettre des emprunts sur les générations futures mais, dans ce cas, on fait un investissement pour les générations futures, certes à notre mesure, Roncq par rapport au monde, mais dans 25 ans on aurait été contents d'avoir investi....

M. LE MAIRE –

Mais dans 25 ans, il faudrait les renouveler.

Je dispose de rapports et, quand les courbes s'inversent, c'est là où je me dis qu'il y a une opportunité. Je ne vais pas refaire l'histoire des panneaux solaires mais on sait bien que ce n'est pas forcément un matériel traité pour le respect de l'environnement.

Aujourd'hui on peut faire tout un débat sur l'environnement, en sortant d'ici vous verrez ce que l'on fait pour l'environnement : c'est le cadre de vie à Roncq.

Je pense que l'on fait déjà beaucoup ; on doit faire plus encore, je le sais, mais aujourd'hui il ne faut pas tirer un trait sur tout ce que nous avons fait pour l'environnement. J'en prends ma part mais je prends aussi la part des autres Maires et élus qui ont travaillé dans ce sens.

M. ZAJDA –

Pour finir, quand M. TELLIER dit qu'il faut savoir faire des propositions, dans d'autres instances qui appartiennent à la Ville puisque c'est le CCAS, par exemple, j'interviens, je participe et on utilise les idées que je peux proposer.

Voyez quand on peut dialoguer, on peut essayer d'avancer ce qui n'est pas le cas au niveau de la Commune.

M. LE MAIRE –

Domage. Quand j'ai été élu Maire, je vous ai convié à une petite réunion pour discuter. Ensuite vous avez réalisé une petite brochure m'accusant de ne pas organiser le dialogue avec l'opposition.

C'était aussi votre volonté de fermer la porte. Respectez vos agissements et faites-en sorte que ce dialogue soit respectif.

M. ZAJDA –

Monsieur le Maire, quand on se voit quinze jours avant une Commission, cela ne change rien non plus. Ce sont des choses qui se travaillent longtemps en amont.

M. LE MAIRE –

Excusez-moi d'avoir un programme chargé. Si vous avez la chance d'être un jour Maire, vous verrez que l'agenda n'est pas si simple à organiser ; on essaie de faire au mieux et ma porte a toujours été ouverte. Mais cette possibilité, vous ne l'avez pas indiquée.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Concernant 2020, il n'y a pas de vente de patrimoine prévue.

Tout d'abord avant de vendre, il faut savoir ce que l'on veut y faire. Le tout n'est pas de vendre, il faut un cahier des charges.

Pour 2020 volontairement nous n'avons rien voulu inscrire. Il faut laisser le temps au temps et savoir comment va évoluer la Ville et comment se positionner sur ces projets futurs. C'est la raison pour laquelle nous disons que nous faisons une pause et nous laissons la future équipe municipale, qui sera en place au printemps prochain, se positionner sur ces objectifs.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Je ne vois pas trop ce qu'on va en faire puisque, habituellement, quand vous vendez, c'est pour y construire des immeubles sauf que, quand on construit des immeubles, vous ne pensez pas forcément aux gens qui vont y habiter et aux services publics apportés.

M. LE MAIRE –

Vous êtes contre le projet Pergaud ?

Je ne parle pas de tout l'historique de ce dossier mais bien du projet.

M. BOSSUT –

Ce sont des propos vraiment déplacés.

On en a déjà discuté ; on a approuvé....

M. LE MAIRE –

Je peux vous dire que c'est salué par l'ensemble des personnes qui n'ont qu'une hâte, de pouvoir être dans ces logements qui sont proches des commerces. Tant la population que les commerçants, tous sont pour le projet Pergaud.

Ne faites pas un faux procès !

M. ZAJDA –

A Actival, excusez-moi, les gens seront obligés de prendre leur voiture pour aller déposer leurs enfants à l'école.

M. LE MAIRE –

N'avez-vous pas vu qu'il y avait une Liane juste à côté ?

Vous auriez peut-être préféré construire sur toutes les terres agricoles en face du Bois-Leurent ; c'est votre avis.

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Je veux bien que l'on ait tous les débats mais il faut être un peu sérieux.

Prenons l'exemple des écoles. Vous nous dites à l'instant : *on a donc Pergaud et les gens vont devoir prendre leur voiture pour aller à l'école !*

Alors que proposez-vous ?

La création d'une école !

Je vous rappelle quand même qu'il y a des règles dans ce pays et ces règles, c'est la Commune et surtout l'Education Nationale.

Si vous connaissez, Monsieur ZAJDA, un Inspecteur d'Académie qui serait prêt à ouvrir une école avec 5/6 enfants, vous m'appellez.

Je sais bien que c'est la période de Noël, que c'est le moment où l'on fait des vœux mais je crains fort que celui-là vous ne l'ayez pas.

Je vous rappelle encore que nous nous battons aujourd'hui, tous les jours, pour qu'il n'y ait pas de fermeture de classe. Le combat à Roncq est celui-là. D'ailleurs j'aimerais que vous soyez un peu plus présents dans ce combat. Nous, nous le menons pour l'ensemble de la population.

Vous venez de dire qu'on devrait construire une école.

Imaginez la situation ; il faut être un peu sérieux : aujourd'hui les écoles sont très bien réparties sur le territoire ronquois. On y veille et la carte scolaire sert à cela.

Attention quand même à ne pas partir dans des fioritures un peu étranges.

M. ZAJDA –

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je suis obligé de répondre.

M. LE MAIRE –

C'est un débat ; je vous laisse débattre.

M. ZAJDA –

Merci. Vous ne voulez pas reprendre le débat de Pergaud mais on y est ; c'est incroyable.

On va rappeler notre proposition : oui, l'école Pergaud était vétuste, surdimensionnée et notre projet était de reconstruire en partie l'école. Sur le même site, c'était toujours la même école.

Mais dans votre projet Actival, ce sont 5 enfants supplémentaires.

Vous visez donc une population déjà d'un certain âge, ce qui peut être louable mais il est certain que ce ne sont pas des populations qui vont attirer plus d'enfants et permettre d'ouvrir plus de classes.

M. LE MAIRE –

Vous savez que Pergaud, ce sont des tiroirs ; je ne sais pas si cela a été expliqué.

Aujourd'hui Pergaud, ce sont des personnes habitant au Lierre ou aux Chats-Huants qui souhaitent quitter leur domicile, parce que devenu trop grand. Et c'est là où les familles vont arriver.

Aujourd'hui nous avons tout à fait la capacité d'accueillir des classes supplémentaires. Sans me tromper, je pense que nous avons environ 2 classes disponibles par école, 2 classes vides.

Allez voir ce qui se passe dans les écoles ; je vous invite à y aller et vous serez accompagné par M. TELLIER. Vous verrez que cela se passe très bien et qu'en plus les classes ne sont pas en sureffectif.

En outre, ce n'est pas la Ville qui quantifie le nombre d'élèves par professeur.

Nous, nous mettons à disposition et nous avons des classes. Si demain, le Père Noël passe et que l'Education Nationale nous octroie des professeurs, nous aurons tout à fait la capacité d'accueillir les enfants.

Excusez-moi et il n'y a pas d'enfants dans la salle, je ne crois plus au Père Noël.

M. ZAJDA –

Vous ne raisonnez pas dans le bon sens.

Ce n'est pas attendre d'avoir des enseignants pour ouvrir des classes mais justement avoir des enfants. Et pour avoir des enfants, il faut attirer des familles.

M. LE MAIRE –

Il faut faire des projets à tiroirs.

M. ZAJDA –

La proposition de libérer des maisons au Lierre ou aux Chats-Huants en rapporte une partie mais pas Actival. Autant Pergaud est destiné à des personnes d'un certain âge, autant

Actival en théorie ce n'est pas le cas, ce qui peut rapporter normalement des familles, en tout cas on l'espère.

M. LE MAIRE –

Cela apportera des familles mais c'est aussi dans le choix. Quand on choisit le type d'appartement, c'est aussi de dire que l'on veut plus des familles que des logements pour étudiants ou personnes seules. Ce sont toutes les discussions que l'on peut avoir aussi bien avec les bailleurs sociaux que les promoteurs. Je peux vous assurer que l'on passe beaucoup de temps à essayer de discuter ; Mme CASTELEIN, elle aussi, essaie de contribuer avec M. PETILLON à ce que cet aménagement du territoire soit le plus équilibré possible et ce n'est pas si simple.

On fait face aussi à des structures privées. C'est facile de scander *on construit... on construit...* tout ne relève pas de la municipalité ; des constructions sont également réalisées sur des terrains privés. En adéquation avec notre volonté de garder ce cadre de vie.

S'il n'y a plus de questions ou de remarques, le débat est ainsi terminé.

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je remercie encore une fois les services pour leur travail exemplaire mais on sait pouvoir compter sur eux. Je sais aussi qu'il y a encore du travail pour préparer le budget qui sera présenté au mois de janvier.

1.13 - FUSION ADMINISTRATIVE DES ECOLES BREL ET PICASSO - Création d'un groupe scolaire Picasso-Brel

À la rentrée scolaire 2020/2021, le poste de direction de l'école Pablo-Picasso sera vacant à la suite du départ en retraite de la directrice.

L'organisation mise en place par l'Éducation Nationale, qui a prévalu jusqu'à présent était une séparation des deux écoles avec deux directions différentes : l'école maternelle Pablo-Picasso et l'école primaire Jacques-Brel.

Cet usage, qui a répondu à un fonctionnement spécifique durant de nombreuses années, ne correspond plus à l'organisation actuelle du système éducatif. En effet, les différentes réformes ainsi que l'évolution de la fonction de directeur plaident pour une direction commune favorisant la continuité des apprentissages et des liaisons inter-cycles.

Monsieur l'Inspecteur souhaite donc saisir l'opportunité de la vacance de poste pour proposer la fusion administrative des deux écoles : Pablo-Picasso et Jacques-Brel.

Cette fusion des écoles a un intérêt pédagogique en termes de pilotage des établissements (faciliter les liaisons inter-cycles, fluidifier le parcours de l'élève, octroyer plus de temps de

décharge pour le directeur), mais offre également des commodités pour les familles et la Commune (un seul interlocuteur).

Par courrier en date du 10 septembre 2019, Monsieur l'Inspecteur sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de fusion administrative des écoles Pablo-Picasso et Jacques-Brel.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 9 décembre 2019.

M. LE MAIRE –

Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –

Ce n'est pas la première délibération de ce type que je vous présente. Le principe en est le suivant à savoir que, dans l'une de nos écoles, en l'occurrence l'école Pablo Picasso, la Directrice prendra sa retraite à la fin de cette année scolaire.

Par conséquent, l'Inspecteur nous demande de bien vouloir voter la délibération qui consiste à regrouper les deux écoles en une seule entité comme cela a été fait précédemment pour ce qui est désormais le groupe Curie/Jaurès ; l'intérêt pour l'Education Nationale (ce qui renvoie à la discussion précédente) est de pouvoir aussi comprimer la masse salariale et donc de ne plus avoir qu'un seul Directeur ou Directrice pour les deux écoles.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Une précision, Monsieur TELLIER : demain on a un service minimum, les effectifs sont-ils bien présents ?

M. TELLIER –

La Ville de Roncq peut s'enorgueillir d'assurer un service minimum pour les familles. Je le dis parce que ce n'est pas le cas de toutes les villes soit parce qu'elles sont trop petites et n'ont pas le personnel adéquat, soit elles sont trop grandes et elles n'ont pas les capacités pour le faire.

Nous avons réussi, mardi dernier, à mettre en place un service minimum : aucun enfant n'est resté sans solution familiale et, demain, avec un taux de grévistes supérieur à la semaine précédente, nous assurerons le service minimum. Je tiens à remercier à la fois le service de la Vie scolaire car c'est un gros boulot, et également les agents qui vont être présents dès demain matin.

Je me permets de dire, Monsieur le Maire, puisque nous sommes tous réunis ce soir, que ce service minimum, c'est une organisation très compliquée. Et je l'ai appris la semaine dernière : quand on dépose un préavis, en réalité on dépose un préavis de grève qui veut bien dire que vous êtes susceptible de faire grève. Ce qui veut aussi dire que le matin même, vous pouvez faire grève ou vous pouvez ne pas faire grève, ce qui suppose que nous, en amont, nous ayons pris nos dispositions pour que le service minimum soit assuré et pour que la représentation municipale soit bien au courant, il faut compter approximativement, par école, deux agents présents toute la journée s'il y a grévistes ou s'il n'y a pas grévistes.

M. LE MAIRE –

Merci pour ces précisions. Je pense qu'il fallait les faire et surtout rassurer les familles pour demain.

Je porte aux voix cette fusion administrative. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.14 - CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-en-FERRAIN, RONCQ ET TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES - Avenant n° 7

Les Villes de Neuville-en-Ferrain, de Roncq et de Tourcoing se sont engagées en janvier 2017 suivant la délibération du 15 décembre 2016 (délibération n°15/12/2016/66) par convention à une « entente intercommunale » portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.

Le principe de mutualisation des moyens étant fondé sur le partage des risques entre les trois villes parties de l'entente, les villes de Neuville-en-Ferrain et de Roncq versent annuellement en quatre versements une participation de fonctionnement établie sur le volume prévisionnel des repas à produire de l'année N+1 valorisée par le coût de production réel constaté de l'année N-1, majoré d'un coefficient de correction adopté en Conférence Intercommunale.

Un versement de régularisation intervient au plus tard le 31 octobre de l'année N+1 pour corriger ce montant depuis le calcul du coût réel de production constaté et de l'intégration des frais de gestion supportés par chacune des communes au titre de la mutualisation.

1/ - Participation de fonctionnement 2020

Chaque année, il est procédé au calcul des participations pour l'année N+1 (ici 2020), présenté par une délibération d'avenant à la convention à adopter dans les mêmes termes par chacune des villes, et entériné préalablement par les membres de la Conférence Intercommunale.

Le montant de la participation est établi conformément à l'article 1.6.3.b de la convention, à savoir :

Effectifs prévisionnels de l'année N+1 x (le coût de revient de production réel des repas de l'année N-1 corrigé d'un coefficient de correction*).

* Coefficient de correction = taux validé par la Conférence Intercommunale pour tenir compte de toute décision ayant un impact sur le coût de revient de production (introduction de produits bio, révision du plan alimentaire, inflation, évolution de la masse salariale, des méthodes de travail, ...).

La convention précise que le montant retenu sera arrondi à la dizaine de milliers inférieure.

Aussi la participation de :

- la Ville de Roncq valorisée à 499 392 € est retenue à l'arrondi de 490 000 € ;
 - la Ville de Neuville-en-Ferrain valorisée à 417 935 € est retenue à l'arrondi de 410 000 € ;
- donnant lieu à quatre versements, payables au cours de la première quinzaine des mois de février, mai, août et novembre.

Le solde est intégré dans le calcul du versement de régularisation de l'année suivante.

2/ - Le plan pluriannuel d'investissements 2020 prévoit l'acquisition d'équipements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production.

La convention prévoit dans son article 3.6 que les investissements validés soient réalisés en commun, chacune des villes participant financièrement au prorata des volumes de production à son bénéfice.

Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention, adopté dans les mêmes termes par les trois communes, pour préciser les montants prévisionnels à verser par Roncq et Neuville-en-Ferrain à Tourcoing au titre des investissements à réaliser sur l'exercice 2019.

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence Intercommunale réunie le 7 novembre 2019.

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2020 SUBVENTION D'EQUIPEMENT				
	Montant HT	TOURCOING	RONCQ	NEUVILLE EN FERRAIN
PRORATA		67,37 %	17,55 %	15,08 %
TRAVAUX CTA	30 000 €	20 211 €	5 265 €	4 524 €

Aussi, l'avenant à la convention dispose par délibération que la Ville de Tourcoing perçoive pour l'exercice 2020 :

- **En subvention de fonctionnement :**
 - 490 000 € à verser par la Ville de Roncq
 - 410 000 € à verser par la Ville de Neuville-en-Ferrain.
- **En subvention d'équipement :**
 - 5 265 € à verser par la Ville de Roncq

→ 4 524 € à verser par la Ville de Neuville-en-Ferrain.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- *D'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n°7 de la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires ;*
- *D'acter le montant de la participation de la Ville de Roncq pour l'année 2020 à 490 000 € versé en quatre échéances ;*
- *D'acter le montant de la participation d'équipement de la Ville de Roncq pour l'année 2020 à 5 265 €.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, je vous en prie.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'aborder cette délibération qui concerne deux sujets : le versement prévisionnel 2020 et l'investissement prévisionnel 2020, je propose de faire un point sur l'entente intercommunale proprement dite.

Pour rappel, comme j'ai pu le dire, cela concerne trois villes : Tourcoing et Roncq à l'origine et ensuite Neuville-en-Ferrain qui nous a rejoints.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir obtenu le label « Niveau 1 » concernant le thème du local c'est-à-dire que nous avons atteint plus de 20 % de denrées locales dans au moins deux filières agricoles. Je rappelle que c'est une belle réussite car il n'est pas évident de trouver en local des fournisseurs capables de répondre aux volumes de repas imposés par les besoins des trois villes.

Ensuite l'opération « Des étoiles dans vos assiettes » continue au rythme d'une recette par semaine. Pour rappel, il s'agit de la confection soit d'une entrée, soit du plat principal ou du dessert par un chef étoilé. Cette opération remplit plusieurs objectifs :

- tout d'abord faire connaître de nouveaux aliments, de nouvelles associations de goûts, une présentation différente des plats aux enfants ;
- mais aussi créer une relation, une dynamique au niveau du personnel des trois Villes par l'organisation d'ateliers de 15 personnes une fois par mois pour la préparation de 4 ou 5 recettes.

Enfin le thème du bio dans les assiettes de nos enfants. Il existe déjà mais la volonté des trois Villes est d'augmenter sa part voire de passer sur certaines filières, comme les fruits par exemple, à 100 % de bio mais tout ne pourra pas se faire du jour au lendemain.

Ce n'est pas aussi simple mais cette volonté commune a été inscrite comme la priorité pour 2020 au niveau des trois Villes.

- Concernant la délibération proprement dite.

Tout d'abord la participation au fonctionnement 2020.

Nous avons procédé au calcul de cette participation qui a été entériné préalablement par les membres de la Conférence intercommunale. La formule de calcul est très simple :

Effectif prévisionnel de l'année N+1 (on parle de 163.371 repas) que l'on va multiplier par le coût de revient du repas. On s'est basé sur l'année N-1, on a ajusté par rapport à ce qui s'est déjà passé sur le premier trimestre 2019 sur lequel on a appliqué un taux d'inflation de 1,1 % Ce qui nous donne un prix du repas de 3,0568 €.

Le tout que l'on multiplie par 163.371 repas soit un total arrondi à 490.000 € selon l'entente intercommunale, soit 4 versements d'un montant de 122.500 €.

- Quant à la subvention d'équipement 2020

C'est très simple : c'est le changement de la Centrale de Traitement d'Air de la cuisine centrale appelée CTA pour une valeur estimée de 30.000 € soit, pour la Ville de Roncq, une valeur de 5.265 €.

Pour les non-initiés, la CTA va permettre de prendre l'air extérieur, de lui faire subir un traitement et de l'insuffler via le réseau de gaines aérauliques dans les locaux ayant besoin d'un air neuf traité.

Voilà le principe de la CTA.

Au regard de ces différents éléments, il est proposé le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à signer l'avenant n° 7 de la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires,

D'acter le montant de la participation de la Ville de Roncq pour l'année 2020 à 490.000 € versés en quatre échéances,

Enfin d'acter le montant de la participation d'équipement de la Ville de Roncq pour l'année 2020 à 5.265 €.

A travers cette délibération, je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ville de Roncq qui œuvrent chaque jour pour le bien-être de nos enfants dans cette belle Ville de Roncq. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME, et je m'associe à vos remerciements. Il est vrai que c'est un suivi quotidien important. Dans cette entente, on joue un rôle important pour le dialogue avec Tourcoing et Neuville-en-Ferrain.

Je vous remercie également pour les explications relatives à la CTA. Je sais qu'en réunion plénière, vous avez dit que vous potasseriez le sujet et c'est chose faite. Je vous en remercie vraiment.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Simplement sous forme de boutade, je pense que la prochaine fois il ira l'installer.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.15 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE - Convention de financement des Obligations de Service Public (COSP) avec la SCIC KALEIDE - Financement municipal provisionnel pour l'année 2020 - Avenant n° 16

Par délibération en date du 18 décembre 2012 (délibération n°18/12/2012/53), notre assemblée délibérante a posé un nouveau socle juridique concernant l'accueil de la petite enfance sur notre territoire ronquois, en le qualifiant de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G), en mandatant l'association Service des Familles (devenue SCIC KALÉIDE depuis le 1^{er} octobre 2013) et en autorisant la conclusion avec cette structure d'une convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P) et ce, pour une période de dix années (2013/2022).

La convention de financement des Obligations de Service Public (C.O.S.P), stipule :

- *qu'en contrepartie des Obligations de Service Public :*
 - *55 places (berceaux) en accueils collectifs (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants - EAJE) ;*
 - *27 places en accueil familial (crèche familiale) ;*
 - *Animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M) ;*
 - *Développement de la parentalité ; ...*

➤ la commune s'engage à compenser les charges nettes, celles-ci étant notamment issues de la totalité des charges d'exploitations diminuées des participations des familles et de la Prestation de Service Ordinaire (P.S.O) versée directement par la C.A.F.

À ce titre, il nous appartient chaque année de nous prononcer sur le préfinancement provisionnel alloué à la SCIC « KALÉIDE » pour la gestion de l'activité « petite enfance ».

Après analyse de la proposition financière relative à l'exercice 2020 présentée par la SCIC KALÉIDE, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur un subventionnement municipal provisionnel de 700 000 €, payable sous forme de trois versements repris ci-dessous.

Ce préfinancement provisionnel municipal sera ainsi intégré dans un avenant n°16 à la convention de financement des Obligations de Service Public et fera l'objet des modalités de versement (à KALÉIDE) suivantes :

- 230 000 € la 2^{ème} quinzaine du mois de janvier 2020 ;
- 230 000 € la 2^{ème} quinzaine du mois d'avril 2020 ;
- 240 000 € (solde) la 2^{ème} quinzaine du mois de juin 2020.

L'assemblée délibérante autorise, par le présent acte, le Maire à signer l'avenant susvisé (projet joint en annexe).

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur GILME, vous avez à nouveau la parole peut-être pour une autre explication technique.

M. GILME –

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, un rappel des principes de la convention de financement des Obligations de Service Public.

En contrepartie des Obligations de Service Public, on parle de 55 places en accueils collectifs, de 27 places en accueil familial, d'animation d'un Relais d'Assistantes Maternelles, du développement de la parentalité, la Commune s'engage à compenser les charges nettes.

Le subventionnement provisionnel versé à Kaléide pour l'exercice 2020 sera de 700.000 €. Ce préfinancement provisionnel municipal sera intégré dans un avenant n° 16 à la convention de financement des Obligations de Service Public et fera l'objet de trois versements comme indiqués dans la délibération.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur GILME.

Je remercie l'ensemble des partenaires pour le travail réalisé avec la SCIC Kaléide qui nous envoie ses rapports et notre vigilance en matière financière et à l'utilisation de l'argent public.

Sans demande particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.16 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC LES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2020 - 1^{er} acompte

Les subventionnements municipaux 2019 en direction de nos associations partenaires ont fait l'objet de trois délibérations reprises ci-après :

- n° 10/12/2018/59 du 10 décembre 2018	:	78 500 €
- n° 04/02/2019/13 du 4 février 2019	:	5 000 €
- n° 27/05/2019/43 du 27 mai 2019	:	122 452 €
TOTAL		205 952 €

Le subventionnement 2019 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2018.

Dans le prolongement de ce dispositif, nous vous proposons le versement d'acomptes au titre de l'année 2020 en direction de diverses associations, de sorte à éviter toute rupture financière (trésorerie) d'ici au prochain Conseil Municipal.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de cette proposition de subventionnement 2020 - 1^{er} acompte, prévue dans les crédits des budgets respectifs - chapitre 65 - article 6574.

ASSOCIATIONS VILLE	RAPPEL SUBVENTIONNEMENT 2019 ⁽¹⁾	PROPOSITION AVANCE 2020 ⁽²⁾
AMICALE LAIQUE BLANC-FOUR	400 €	300 €
AMICALE DU PERSONNEL	7 000 €	5 000 €
BLEUETS TWIRLING	3 257 €	2 000 €
BMX CLUB	8 980 €	2 000 €
ESR FOOT	22 481 €	10 000 €
JUDO CLUB	3 193 €	2 000 €
TENNIS CLUB	5 000 €	2 000 €
ULJAP	22 791 €	15 000 €
ULTRA SPORT BASKET	24 389 €	6 000 €

USR NATATION	4 202 €	2 000 €
USR GYMNASIQUE	17 060 €	8 000 €
VOLLEY BALL	6 290 €	3 000 €
ZERO DECHET RONCQ		700 €
CINEMA GERARD PHILIPPE	46 000 €	21 000 €
TOTAL		79 000 €

(1) le subventionnement 2019 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2018

(2) Avance en attente de rencontre

Le versement sera effectif courant janvier 2020.

*La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de notre partenariat avec nos associations roncuoises, il vous est proposé comme chaque année de voter un premier acompte afin de permettre aux associations de faire la liaison avec la subvention principale qui sera votée l'année prochaine, principalement pour le bien de nos enfants qui sont dans ces associations et pour toutes autres activités associatives, sportives ou autres.

Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir un nombre important d'associations qui tournent très bien et on se doit de les aider.

Vous avez le tableau sous les yeux et le montant total s'élève à 79.000 €.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Il est vrai que cet acompte permet d'avoir une continuité dans le partenariat avec nos associations.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZADJA –

Merci, Monsieur le Maire.

Habituellement, le versement du premier acompte concerne surtout les associations ayant du personnel. Dans la proposition, on est quand même sur un volume un peu plus important.

M. DA SILVA –

Vous savez que l'on ne fonctionne pas seulement sur le passé mais aussi sur l'avenir.

Vous savez aussi que je rencontre les associations de multiples fois dans l'année et c'est dans le cadre de ces rencontres très régulières que l'on voit les besoins et, selon les estimations et leurs besoins futurs ou proches, on leur accorde un acompte ou pas. Il en est de même pour la subvention principale.

M. LE MAIRE –

C'est également pour que les associations aient une certaine sérénité, qu'elles aient ou non du personnel. L'objectif ce soir est de leur permettre de fonctionner.

Je pense que le travail accompli par M. DA SILVA et ses services a permis d'identifier les besoins et, parfois même, de revoir certaines associations qui n'avaient pas forcément fait une demande et de les positionner quand même.

M. ZAJDA –

Cela revient à dire : c'est la Cour des Comptes qui le dit et vous appliquez ce qu'elle dit !

Mais si on leur verse des acomptes assez rapidement, c'est que ces associations ont toujours un besoin de trésorerie. C'est donc que leur trésorerie n'est pas suffisante pour tenir au moins une année.

M. DA SILVA –

C'est tout à fait normal. Dans un foyer, on a besoin des salaires chaque mois pour vivre.

Aujourd'hui, les finances des associations sont saines et chaque association fonctionne très bien, sans problème particulier de finances. On veille aussi à ce qu'il en soit ainsi et que cela continue.

M. LE MAIRE –

C'est une gestion raisonnable. Vous l'avez rappelé ; quand la Cour des Comptes est passée, on avait bien dit : *les associations fonctionnent avec des matelas suffisants*. On a toujours dit aux associations qu'on était partenaires et que, quoi qu'il arrive, nous serons à leurs côtés pour les aider dans leur financement mais aussi dans leur(s) projet(s) parce que le

partenariat, c'est un échange entre l'association et la municipalité pour faire en sorte que l'attractivité de Roncq, même avec le monde associatif, marche au mieux.

Je le répète ; nous serons toujours prêts à accompagner les associations avec un contrôle du budget, tant municipal qu'associatif, pour que le partenariat fonctionne ; je pense que les associations ne s'en plaignent pas.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions..... « Roncq Avenir »

Je vous remercie.

1.17 - CIMETIERES DE RONCQ CENTRE ET DU BLANC-FOUR - Règlement intérieur du cimetière - Modifications

Par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018 (n°25/06/2018/31), l'assemblée délibérante a validé la modification du règlement intérieur applicable aux cimetières de la Ville de Roncq qui avait été voté lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 (n°29/09/2015/61).

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle modification concernant les articles 2 et 16, ainsi rédigés :

« CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 2 :

Les horaires d'ouverture et de fermeture sont les suivants :

- *de début mars à fin octobre : de 8h00 à 18h30 (y compris la période de la Toussaint) ;*
- *de début novembre à fin février : de 8h00 à 17h00.*

« CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX SEPULTURES

Article 16 :

Les concessions de terrains pour sépultures privées sont divisées en catégories :

- *15 ans en pleine terre pour une dimension de :*
 - *2 m sur 1 m de large,*
 - *1.50 m sur 0.80 m de large (concession pleine terre enfant),*
- *30 ans et 50 ans pour une dimension de 2.30 m sur 1 m de large mais également 2.30 m sur 2m de large (double concession). Un caveau pourra y être installé.*

Le renouvellement des concessions peut se faire un an avant ou dans les deux ans après la date d'échéance pour :

- *la même durée que la concession initiale ou une durée supérieure, si cette durée supérieure est prévue par la commune.*

- *une durée plus courte que celle accordée par le contrat initial de 50 ans et de 30 ans
=> la durée de reconduction peut passer à 15 ans.*

Les concessions de terrain pourront être accordées par le Maire après une demande faite par les intéressés ou par leurs fondés de pouvoirs.

Dans l'hypothèse où celle-ci est d'avance, une plaque béton de la dimension du terrain ou un caveau sera installée dans les meilleurs délais avec la mention du nom du concessionnaire et dans tous les cas dans le semestre qui suit le règlement de l'acte de concession.

Il est donc proposé ce soir :

- *d'approuver ces modifications du règlement intérieur (joint à la présente délibération) ;*
- *d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.*

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 9 décembre 2019***

M. LE MAIRE –

Je sais que ce n'est pas un sujet aisé mais vous avez pu entendre, dans le DOB, évoquer la modernisation des cimetières. C'est avancer positivement dans la gestion des cimetières où l'on accueille beaucoup de familles ; il faut le faire dans de bonnes conditions et, surtout, dans les relations avec les familles après un décès ou pour le renouvellement des concessions.

Madame COUVREUR, nous vous écoutons.

Mme COUVREUR –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit cette fois de modifier le règlement intérieur du cimetière pour s'adapter aux souhaits des citoyens ronquois et autres personnes.

Jusqu'à présent, le renouvellement d'une concession devait obligatoirement se faire pour la même durée que le choix initial. Par exemple, nous avons des concessions de 50 ans qui devaient obligatoirement être renouvelées pour 50 ans.

Aujourd'hui, il y a possibilité de réduire la durée du renouvellement des concessions ; on peut, par exemple, renouveler pour 15 ans et ce plusieurs fois.

La mesure s'adapte complètement aujourd'hui aux besoins des demandeurs qui ne peuvent pas forcément se projeter à 50 ans, ce qui n'existe quasiment plus aujourd'hui.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière et avant de passer au vote, je tiens à souligner le travail exemplaire de nos services Espaces verts et Etat civil. Pendant les cérémonies du 11 Novembre et même avant à la Toussaint, vous avez pu constater que nos cimetières sont très bien gérés et très bien entretenus. C'est un travail quotidien et je veux vraiment saluer l'ensemble des services qui y contribuent.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.18 - COMMERCES DE DETAIL - Dérogation à la règle du repos dominical - Année 2020

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite « loi Macron ») a fait évoluer la réglementation du travail dominical, en modifiant les cas de dérogation au principe de repos hebdomadaire du dimanche.

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans un calendrier coordonné sur la Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouvertures sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a souhaité proposer une harmonisation du dispositif sur son territoire.

Cette harmonisation doit permettre une meilleure lisibilité du dispositif sur l'ensemble de la Métropole et contribuer à une attractivité commerciale métropolitaine renforcée.

En conséquence, pour 2020, la MEL décide de fixer à 8 le nombre maximal d'ouvertures dominicales des commerces de détail autorisées par le maire dont une laissée au libre choix des communes :

- 12 janvier 2020 ;
- 28 juin 2020 ;
- 30 août 2020 ;
- 29 novembre 2020 ;
- 6 décembre 2020 ;
- 13 décembre 2020 ;
- 20 décembre 2020 ;
- 27 décembre 2020 (choix de la commune).

La mise en application de cette disposition nécessite au préalable l'avis conforme de la MEL (Etablissement Public Intercommunal à fiscalité propre dont la commune est membre).

Ceci exposé, il est proposé à Monsieur le Maire :

- d'autoriser l'ouverture des magasins dans la limite de 8 dimanches pour l'année 2020, sous réserve de l'avis conforme de la MEL ;

(Il est rappelé que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L.3133-1 à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire dans la limite de trois).

- de prendre les arrêtés nécessaires pour fixer la liste des dimanches par secteurs d'activité avant le 31 décembre 2019.

**La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de sa séance du 9 décembre 2019.**

M. LE MAIRE –

Madame THOREZ, nous vous écoutons pour la dernière délibération de ce soir.

Mme THOREZ –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

En fait, ce n'est pas une question mais une explication de vote.

Nous voterons contre cette délibération pour une raison simple. Vous vous souvenez que l'année dernière, nous avons eu de grandes discussions sur ce sujet pour essayer de ne pas être dans une situation de blocage et faire avancer la réflexion à partir d'un vœu qui a été voté à l'unanimité.

Il n'y a malheureusement pas beaucoup d'échos, pour l'instant, à ce vœu. Il y en aura peut-être mais, pour l'instant, on ne les a pas vus. De temps en temps quand on a émis un vœu constructif et qu'il ne semble pas réveiller un certain nombre de consciences (et ce ne sont pas celles d'ici que je vise, vous le savez parfaitement), il faut aussi manifester. C'est ce que d'autres feront demain pour d'autres sujets. Notre manifestation, c'est de voter contre cette délibération.

M. LE MAIRE –

Vous avez tout à fait le droit de voter contre.

Je le regrette parce que je pense qu'il faut soutenir le commerce local mais il y a toujours eu une bonne entente entre notre hypermarché Auchan et le commerce local. Vous parlez de la grève qui aura lieu demain. J'espère simplement que cela ne va pas perturber nos commerces de centre-ville mais également ceux en périphérie parce que ce sont aussi des employés, des personnes qui travaillent et qui ont besoin de ce travail pour pouvoir faire les fêtes de fin d'année dans les meilleures conditions.

Ce soir, j'ai aussi un vœu : le droit de grève existe mais il ne faut pas trop perturber l'activité économique parce qu'elle est importante pour notre collectivité.

Madame THOREZ.

Mme THOREZ –

Je voudrais ajouter que votre vote va à l'encontre de la volonté des commerces ronquois parce que nous leur avons demandé ce qu'ils souhaitaient et ils nous ont sollicités pour ce jour-là. C'est la raison pour laquelle nous avons déterminé le 27 décembre 2020.

M. WABANT –

Je précise simplement que ce n'est pas contre le choix du 27 décembre mais contre l'ensemble des 8 jours. C'est bien le débat que nous avons eu la dernière fois.

Pour reprendre votre réflexion, je pense aussi que dans les commerces, grandes et petites surfaces comprises, demain il y aura des grévistes parce qu'il y a un appel et pas seulement dans la Fonction Publique.

M. LE MAIRE –

Mais sans perturber le monde économique ; c'est un vœu.

Madame THOREZ.

Mme THOREZ –

Je pense que les commerces ne vont pas faire grève demain parce que c'est une période extrêmement importante pour eux.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq Avenir »

Je vous remercie.

Avant de clôturer cette séance, je rappelle que le rapport annuel de la Commission intercommunale pour l'accessibilité 2018 de la MEL est à votre disposition ainsi que le rapport d'activités 2018 de la MEL et le rapport annuel 2018 du CCAS de la Ville de Roncq.

Vous avez aussi à votre disposition au Secrétariat Général les arrêtés et décisions du Maire pris par délégation qui sont au nombre de 42.

Je souhaite au public, à la presse, à l'ensemble des élus et des personnes ici présentes de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, en famille et avec vos proches.

Je vous invite à nous retrouver pour le prochain Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 28 janvier 2020.

Merci à toutes et à tous.

Excellentes fêtes de fin d'année.

Bonne soirée.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 40.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Rodrigue DESMET.